

— **CREAI** —

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CATALOGUE
de FORMATIONS

—
2025

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité





CREAI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'ÉDITO

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté a le plaisir de vous présenter son catalogue 2025, construit à partir des besoins émanant du terrain, de l'actualité du secteur de la Santé (social, médico-social et sanitaire), des acteurs de droit commun (administrations, associations, entreprises...) et des personnes en situation de vulnérabilité.

Cette offre s'appuie sur les spécificités du CREAI BFC :

- une équipe pluridisciplinaire de formateurs spécialistes du secteur social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et formés à la ludo-pédagogie
- une attention toute particulière portée aux attentes des personnes accompagnées et à la promotion de leur autodétermination
- une proximité avec les demandes des professionnels de terrain de tous horizons et de leurs directions
- une expertise s'appuyant sur des missions d'observation-étude, de conseil et d'animation de groupes de travail
- une connaissance approfondie des enjeux et décisions politiques en cours, en lien avec notre Fédération ANCREAI
- un objectif : favoriser la société inclusive

Ces spécificités nous permettent de proposer :

- une offre **personnalisable**

- des actions contribuant à la **formation continue** des professionnels, dont des **formations inter-secteurs** (ESSMS, administrations, associations, entreprises,...)
- des **appuis méthodologiques** pour accompagner les équipes dans leurs démarches d'amélioration continue de la qualité, l'élaboration de projets, d'outils,...
- **des formations auprès des personnes en situation de vulnérabilité**

Deux formules sont possibles pour ces formations :

- **en « intra »**, au sein de vos établissements et services, entreprises, administrations, en ajustant la prestation à votre demande et à votre contexte ;
- **en « inter-structures »** » avec des inscriptions individuelles, de professionnels de différents horizons, à des sessions à Dijon ou Besançon.

Notre offre se décline en 5 grandes catégories et vous permet de nous solliciter dans le cadre de formations, d'appuis méthodologiques, d'analyses de la pratique, de conférences, de journées d'études, selon des modalités à définir ensemble.

À noter cette année, nous renouvelons l'ouverture de certaines de formations à tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations de personnes concernées, aidants, administrateurs, etc.).

L'équipe du CREAI Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire 2025

Certaines de nos formations sont ouvertes à TOUT PUBLIC : entreprises, administrations, aidants, etc.

- 6 - Organigramme du CREAI BFC
- 8 - Notre équipe d'intervenants principaux
- 9 - Nos méthodes pédagogiques
- 10 - Votre parcours de formation
- 11 - Modalités pratiques / Tarifs 2025
- 12 - Formations Inter-structures 2025

1 Formations secteurs social, médico-social et sanitaire

- 14 - Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap **TOUT PUBLIC**
- 15 - Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application **TOUT PUBLIC**
- 16 - Comprendre la protection juridique des majeurs **TOUT PUBLIC**
- 17 - Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social
- 18 - Promouvoir la bientraitance
- 19 - Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes
- 20 - Accompagnement à l'autoévaluation avec ARSENE **NOUVEAU**
- 21 - Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif
- 22 - Des repères pour les écrits professionnels
- 23 - Le projet personnalisé : de l'évaluation des besoins au suivi de projet
- 24 - Le projet personnalisé : construction de la grille d'évaluation des besoins avec SERAFIN-PH
- 25 - Partager des informations à caractère secret **TOUT PUBLIC**
- 26 - Recueillir la parole par questionnaire
- 27 - L'éducation aux médias et à l'information (EMI) des adolescents **NOUVEAU** **TOUT PUBLIC**
- 28 - Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens
- 29 - START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)
- 30 - Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables **TOUT PUBLIC**
- 31 - La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques
- 32 - Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner
- 33 - Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap
- 34 - Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées
- 35 - Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- 36 - Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes
- 37 - Analyse de la Pratique Professionnelle

2 Formations secteur handicap

- 39 - Démarche inclusive et politiques du handicap : pourquoi ? comment ? jusqu'où ? **TOUT PUBLIC**
- 40 - Transformation de l'offre dans le champ du handicap : repères et leviers **NOUVEAU**

- 41 -S'approprier les nomenclatures SERAFIN
- 42 -Accompagner le passage en dispositif ou plateforme de service
- 43 -Nouveaux salariés : l'accompagnement médico-social dans le secteur du handicap
- 44 -L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion
- 45 -Formation des référents Access'VAE
- 46 -Le rôle du moniteur d'atelier en ESAT
- 47 -Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés
- 48 -Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESMS

3 Formations secteur protection de l'enfance

- 50 -Le cadre général de la protection de l'enfance **TOUT PUBLIC**
- 51 -Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant
- 52 -Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger
- 53 -Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE
- 54 -AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité **NOUVEAU**

4 Formations mixtes à destination des professionnels et des personnes accompagnées

- 56 -Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir avec et pour les personnes accompagnées **TOUT PUBLIC**
- 57 -Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre **TOUT PUBLIC**
- 58 -Le rôle d' élu au Conseil de la Vie Sociale
- 59 -Utiliser la pair-aidance dans son établissement

5 Formations à destination des personnes accompagnées

- 61 -Mieux connaître mes droits
- 62 -Tutelle, curatelle,... comment ça marche ?
- 63 -Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux
- 64 -L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?
- 65 -Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT
- 66 -Connaître les rôles des représentants des travailleurs en ESAT **NOUVEAU**
- 67 -L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ? **NOUVEAU**
- 68 -La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ?
- 69 -La vie amoureuse et sexuelle
- 70 - **Autres prestations du CREAIF BFC**
- 71 - **Lexique**
- 72 - **Présentation du CREAIF BFC**
- 74 - **Être adhérent et contribuant au CREAIF**
- 75 - **Conditions générales de vente des formations du CREAIF BFC**

ORGANIGRAMME DU CREAI BFC

6

Sophie LECURET est en charge du suivi et de la coordination administrative des formations « inter » et Isabelle ASTRATOFF des formations « intra », en lien avec les structures et les intervenants (conventions, convocations, saisie des évaluations, suivi des absences, certificats de réalisation, facturation).

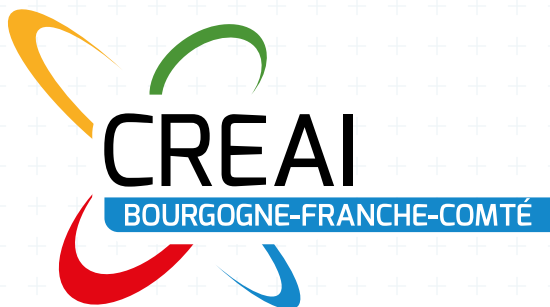
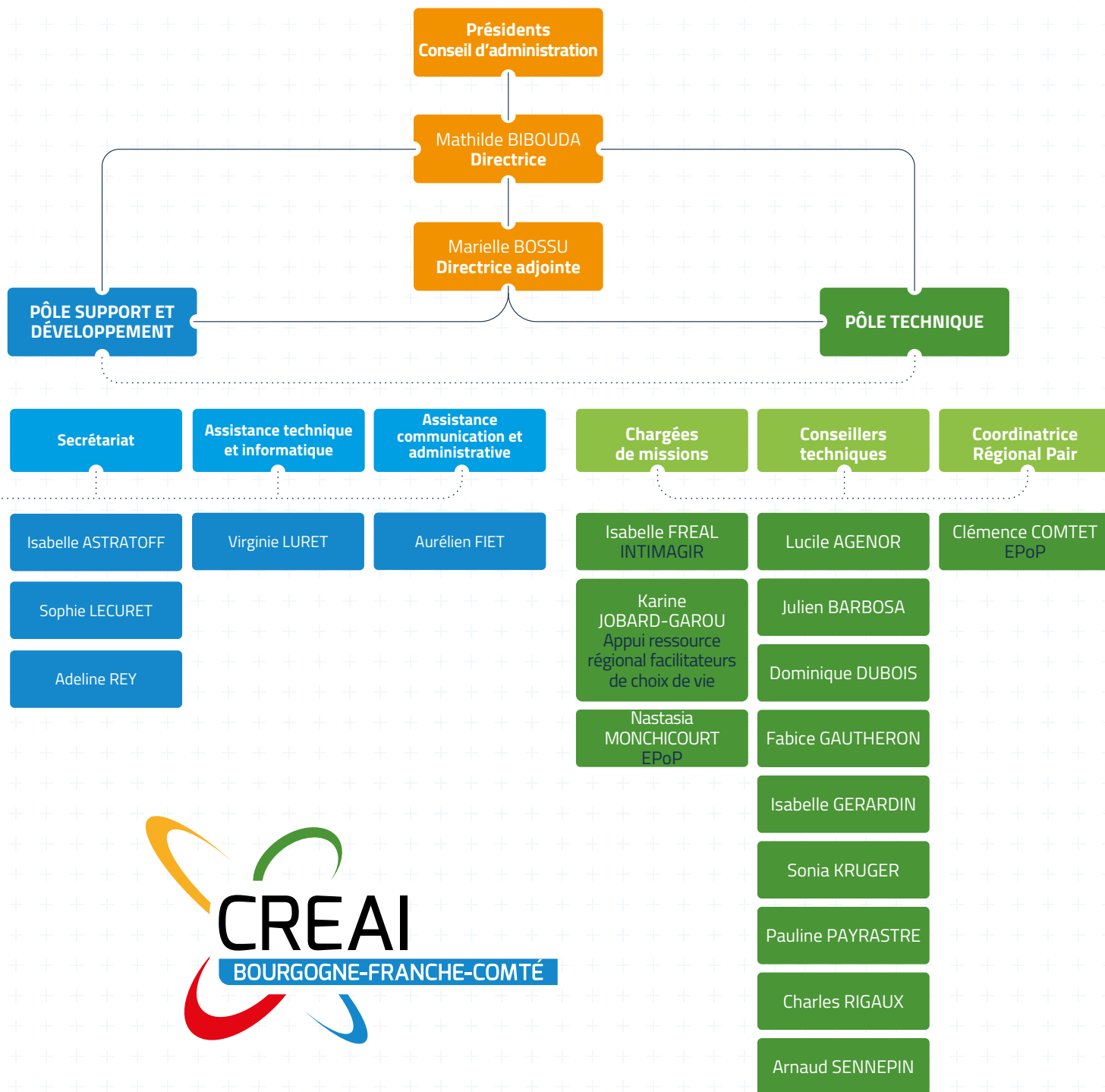
Les intervenants définissent les contenus et méthodes pédagogiques avec les structures demandeuses et les adaptent en fonction du contexte et des spécificités de la demande, en amont et, si besoin, pendant l'intervention.

Responsable
Administrative

Véronique GEORGIE

Légende

- lien hiérarchique
- lien fonctionnel



NOTRE ÉQUIPE D'INTERVENANTS PRINCIPAUX

> Plus de précisions : www.creaibfc.org



**Lucile
AGENOR**

Conseillère technique du CREAI, titulaire d'un doctorat en sociologie et d'un Master en Intervention sociologique et pratique d'expertise. Domaines particuliers : politiques publiques - méthodologie - démarche qualité - inclusion - transformation de l'offre - pouvoir d'agir.



**Julien
BARBOSA**

Conseiller technique du CREAI, titulaire d'un Master Protection des droits fondamentaux, d'un Doctorat de Droit et d'un Master Sciences de l'éducation et de la formation. Domaines particuliers : protection de l'enfance (civil et pénal) - mineurs isolés étrangers - droits des personnes accompagnées - citoyenneté - éthique - pouvoir d'agir - démarche qualité.



**Dominique
DUBOIS**

Conseillère technique du CREAI, juriste, titulaire d'un DEA en droit processuel. Domaines particuliers : droits des personnes accompagnées - protection de l'enfance - protection juridique des majeurs - vie amoureuse et sexuelle.



**Fabrice
GAUTHERON**

Conseiller technique du CREAI, éducateur spécialisé, titulaire du diplôme de Manager d'organismes à vocation sociale ou culturelle et de l'économie sociale et solidaire, certifié en Supervision d'équipes en travail social. Domaines particuliers : handicap - violences - transgressions - troubles psychiques - analyse de la pratique - pouvoir d'agir.



**Isabelle
GERARDIN**

Conseillère technique du CREAI, titulaire d'un doctorat en économie (économie des services). Domaines particuliers : handicap - personnes âgées - politiques sociales - inclusion - vieillissement des personnes handicapées - école inclusive - transformation de l'offre - pouvoir d'agir.



**Pauline
PAYRASTRE**

Conseillère technique du CREAI, titulaire d'un Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Direction et Responsabilités de Services : Vieillissements et Handicaps. Domaines particuliers : handicap - vieillissement des personnes handicapées - proches aidants - troubles du neurodéveloppement - pair-aidance.



**Charles
RIGAUX**

Conseiller technique du CREAI, titulaire d'un Master 2 sociologie « solidarités en milieu rural et urbain », doctorat de sociologie des groupes professionnels. Domaines particuliers : handicap - vie affective et sexuelle - insertion professionnelle.



**Arnaud
SENNEPIN**

Conseiller technique du CREAI, Psychologue du Travail. Titulaire d'un Master Psychologie du Travail - Management des Relations Humaines et des Communications et d'un Master Management et développement des Ressources Humaines. Domaines particuliers : handicap - insertion professionnelle - VAE.

NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le CREAL BFC dispose de la certification qualité QUALIOP1 au titre de la catégorie « actions de formations ». Chaque année nous formons près de 2000 personnes en Bourgogne Franche-Comté, avec un taux de satisfaction global de 85 %. 80 % des stagiaires répondent au questionnaire de satisfaction « à chaud ».

Nos formations reposent sur une alternance de modalités d'animation tenant compte à la fois des objectifs pédagogiques à atteindre, du public bénéficiaire et des connaissances préexistantes des stagiaires :

- Méthodes ludo-pédagogiques (jeux de société, serious game, energizers, quizz, etc.)
- Travaux en sous-groupes à partir de situations des participants
- Exercices pratiques, études de cas, mises en situation et analyse
- Travaux sur des méthodologies, sur des outils
- Analyse de documents
- Projection de diaporamas, vidéos, articles
- Etc.

Cette diversité des méthodes pédagogiques permet aux stagiaires d'être acteurs de leur formation et de faciliter leur appropriation du contenu.

Cette approche leur permet également de prendre le temps de la réflexion, de faire le lien entre les notions abordées et leur expérience et de les transposer dans leur pratique au quotidien.

La dimension ludique de nos méthodes pédagogiques, les exercices d'ancrage des connaissances et de remobilisation, permettent de renforcer l'engagement, la motivation et les interactions entre les participants et rendent les apprentissages collaboratifs.

Sur la base des objectifs définis pour chaque formation, les formateurs évaluent les acquis des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs en cours et en fin de formation, à l'aide de tests de positionnement, quizz, exercices, mises en situation, etc.

Nous veillons à adapter nos formations aux stagiaires en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques : rythme, durée, accessibilité des supports pédagogiques, etc.

Un questionnaire de satisfaction de la formation et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs est rempli en fin de formation par chaque stagiaire et par le commanditaire, puis 3 mois après la fin de la session pour les stagiaires. Nous faisons évoluer nos contenus et méthodes pédagogiques en fonction de ces retours, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité. Nos interventions sont en général appréciées de par leur qualité et les abandons sont rares.

Notre philosophie est basée sur le fait que la réussite d'une formation dépend à la fois :

- d'une préparation concertée avec le demandeur,
- des connaissances du formateur, de sa pédagogie prenant appui sur des techniques variées et de son écoute des stagiaires,
- de la participation active de ces derniers.

VOTRE PARCOURS DE FORMATION



En formation inter

Inscription en ligne sur :
<https://www.creaibfc.org/formations/>

Mail d'accusé de réception

Mail confirmant votre inscription

2 semaines avant la formation

Convocation accompagnée du programme, du livret d'accueil et du règlement intérieur

Jour J de la formation

Après la formation, un certificat de réalisation vous sera adressé dans le mois suivant la formation

Jour J+3 mois, un questionnaire d'évaluation des impacts de la formation vous sera adressé et sera à renvoyer à : creai@creaibfc.org

En formation intra

Demande de formation (téléphone, mail)

Échanges avec le formateur

Convention de formation à renvoyer complétée et signée à : creai@creaibfc.org

2 semaines avant la formation

Tous les documents et informations vous sont adressés par mail

Modalités pratiques

INSCRIPTIONS

Pour tout renseignement sur une formation ou un appui méthodologique, vous pouvez nous contacter au :

☎ **03.80.28.84.40**

✉ **creai@creaibfc.org**

Pour les formations et appuis méthodologiques au sein de votre structure (en intra, suite à votre demande, un conseiller technique vous rappellera sous 15 jours, puis une convention vous sera adressée accompagnée du tableau des participants à compléter. Elle intégrera les éléments suivants :

- > Contexte général
- > Contexte spécifique
- > Attentes du commanditaire et des stagiaires
- > Objectifs pédagogiques de la formation
- > Contenu de la formation
- > Modalités pédagogiques
- > Public concerné et prérequis
- > Intervenant(s)
- > Référent(s) interne(s) de la formation
- > Date(s) et horaires de la formation définis conjointement
- > Lieu, repas et conditions matérielles de la formation
- > Émargement, évaluation et bilan de la formation
- > Confidentialité
- > Coût

Dès lors que vous nous retournez la convention signée et le tableau des participants complété, la formation est validée. Nous vous adresserons ensuite les convocations et le programme à remettre aux stagiaires, au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Pour les formations inter-structures, les inscriptions se font en ligne : www.creaibfc.org

au plus tard 2 semaines avant la date de la formation.

Vous recevrez une convention, une convocation et le programme de la formation au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Pour chacune de nos formations, un certificat de réalisation vous sera adressé, en même temps que la facture, à l'issue de la formation, avec le questionnaire d'évaluation de la satisfaction du commanditaire.

Tarifs 2025

EN INTRA

- > tarif contribuant au CREAI :
1 080 €/jour
- > tarif non contribuant :
1 520 €/jour

EN INTER

- > tarif contribuant au CREAI :
200 €/jour/par personne
- > tarif non contribuant :
280 €/jour/par personne

> *Les frais de déplacement du formateur sont en sus.*

> *Les formations du CREAI ne sont pas éligibles à un financement via le Compte Personnel de Formation.*

L'accessibilité des formations du CREAI aux personnes en situation de handicap

Le CREAI est un organisme spécialisé sur les questions d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il est ainsi particulièrement vigilant à ce que ses formations soient accessibles quels que soit les besoins spécifiques des personnes.

Pour cela :

- > Il construit des contenus de formations adaptés selon les situations de handicap identifiées : communication simplifiée prenant appui sur la méthode du Facile À Lire et à Comprendre (FALC) ; grossissement des écrits des contenus de formation ; lecture à voix haute des contenus des supports de formation ; utilisation de vidéos sous titrées ; etc.
- > Il utilise des méthodes ludo-pédagogiques adaptées aux situations de handicap (niveau de compréhension des jeux ; etc.)
- > Il dispose d'un réseau de partenaires spécialistes mobilisables en cas de besoin (traducteur LSF, prêt de matériel adapté, etc.)
- > Il choisit des lieux de formations accessibles aux personnes à mobilité réduite et s'assure de la réalisation possible du déplacement par les stagiaires.

Afin de nous permettre d'assurer le meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap en amont et pendant la formation, leurs besoins sont à renseigner lors de l'inscription :

- > Pour les formations Inter : dans la rubrique « besoins spécifiques ».
- > Pour les formations Intra : lors des échanges avec le formateur au moment de l'organisation de la formation.

Pour toute demande, vous pouvez contacter le secrétariat au 03.80.28.84.40 ou creai@creaibfc.org.

FORMATIONS INTER-STRUCTURES 2025

MOIS	FORMATIONS PROPOSÉES
Janvier	La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques 15, 16 et 17 janvier 2025, à Dijon Le cadre général de la protection de l'enfance 21 et 22 janvier 2025, à Dijon La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? 22 et 23 janvier 2025, à Lons-le-Saunier
Février	Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes 6 et 7 février 2025, à Besançon Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT 19 et 20 février 2025, à Dijon
Mars	Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application 19 et 20 mars 2025, à Dijon
Avril	Comprendre la protection juridique des majeurs 1^{er} et 2 avril 2025, à Dijon L'éducation aux médias et à l'information (EMI) des adolescents 3 et 4 avril 2025, à Dijon L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ? 9 et 10 avril 2025, à Dijon Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap 10 et 11 avril 2025, à Besançon
Mai	La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? 14 et 15 mai 2025, à Nevers Promouvoir la bientraitance 15 et 16 mai et 10 octobre 2025, à Besançon
Juin	L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion 3, 4 et 11 juin 2025, à Besançon Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre 3 et 19 juin 2025, à Dijon AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité 4, 5 et 6 juin 2025, à Dijon S'approprier les nomenclatures SERAFIN 5 et 6 juin 2025, à Besançon
Septembre	La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? 3 et 4 septembre 2025, à Vesoul Connaitre les rôles des représentants des travailleurs en ESAT 9 et 10 septembre 2025, à Dijon Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux 16 et 17 septembre 2025 à Dijon Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées 17, 18 et 19 septembre 2025, à Besançon Formation des référents Access'VAE 18 septembre, 14 octobre et 13 novembre 2025, à Dijon Recueillir la parole par questionnaire 18 et 19 septembre 2025, à Besançon
Octobre	Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE 8 et 9 octobre 2025, à Dijon Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables 22 et 23 octobre 2025, à Dijon
Novembre	Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes 5 et 6 novembre 2025, à Dijon Le rôle du moniteur d'atelier en ESAT 19, 20 et 27 novembre 2025, à Dijon

Inscriptions en ligne : www.creaibfc.org

1

Formations secteurs social, médico-social et sanitaire

Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap	14
Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application	15
Comprendre la protection juridique des majeurs	16
Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social	17
Promouvoir la bientraitance	18
Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes	19
Accompagnement à l'autoévaluation avec ARSENE	20
Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif	21
Des repères pour les écrits professionnels	22
Le projet personnalisé : de l'évaluation des besoins au suivi de projet	23
Le projet personnalisé : construction de la grille d'évaluation des besoins avec SERAFIN-PH	24
Partager des informations à caractère secret	25
Recueillir la parole par questionnaire	26
L'éducation aux médias et à l'information (EMI) des adolescents	27
Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens	28
START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)	29
Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables	30
La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques	31
Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner	32
Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap	33
Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées	34
Voir, comprendre et agir face à la maltraitance	35
Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes	36
Analyse de la Pratique Professionnelle	37

Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap

CONTEXTE

Une connaissance des spécificités des personnes en situation(s) de handicap fonde l'action des professionnels qui les accompagnent et constitue un préalable nécessaire à une relation de qualité.

Les personnels des services généraux, administratifs et ceux recrutés sans formation spécifique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, mais également ceux d'entreprises, d'associations, d'administrations publiques sont quotidiennement au contact de personnes en situation(s) de handicap ou appelées à en accueillir. Toutefois, ils ne disposent pas toujours des connaissances suffisantes sur les différentes situations de handicap. Or, une meilleure appréhension de la question du handicap et de ses conséquences permet une meilleure adaptation de la communication et des attitudes à adopter. De plus, cela permet aux professionnels d'être plus à l'aise dans la relation avec ces publics.

Le CREAI propose une formation permettant aux professionnels d'améliorer leurs pratiques en étant davantage en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques de publics en situation(s) de handicap.



ORGANISATION

→ **Durée : 2 jours consécutifs ou 3 jours**
(2+1) en fonction des besoins

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures :**
10 et 11 avril 2025, à Besançon

→ **Taille du groupe :** entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e) :** Isabelle GERARDIN ou Charles RIGAUX ou Arnaud SENNEPIN

→ **Tarifs 2025 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre ce que recouvre l'approche situationnelle du handicap
- > Décirer les bases de la politique sociale du handicap
- > Identifier les principaux acteurs de l'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap
- > Appréhender les spécificités des différents types de déficiences/troubles
- > Être plus à l'aise dans sa relation aux personnes en situation(s) de handicap

CONTENU

LE CONTEXTE :

- > Définition du handicap
- > Les droits des personnes en situation(s) de handicap
- > Présentation des différentes structures accueillant des personnes en situation(s) de handicap
- > Rôle des personnels dans l'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉFICIENCES/TROUBLES ET LEURS SPÉCIFICITÉS :

- > Les causes générales des situations de handicap
- > Les conséquences au quotidien
- > Les troubles apparentés

LA RELATION AVEC LES PERSONNES EN SITUATION(S) DE HANDICAP :

- > Communication et relations avec les personnes accompagnées
- > Présentation d'outils de communication adaptée
- > La gestion des incidents et des conflits

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, aidants, administrateurs, etc.) n'ayant pas eu dans leur cursus de formation sur le handicap et les politiques du handicap.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection de diaporama et de supports vidéo
- > Appui sur de la ludo-pédagogie (« quitte ou double », « world café », « serious game »)
- > Échanges et apports pratiques à partir de cas de leurs expériences professionnelles

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application

CONTEXTE

Depuis leur affirmation dans la loi de 2002, le respect des droits et libertés des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation sans cesse renouvelée, notamment en lien avec leur autodétermination et le développement de leur pouvoir d'agir. Mais cela ne va pas sans poser question aux professionnels en termes de prise de risques notamment.

Le respect des droits et libertés s'inscrit dans une démarche proactive, à définir au sein de chaque structure. Traduire ces principes dans les pratiques quotidiennes nécessite de réfléchir autour de logiques parfois contradictoires entre développement de l'autonomie et obligations de protection, secret professionnel et partage d'informations, personnalisation des accompagnements au sein d'un collectif, etc.

Afin de permettre aux professionnels des ESSMS et à leurs partenaires d'améliorer leurs pratiques en étant davantage en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques de publics en situation(s) de handicap, le CREAL propose une formation afin de poser et réfléchir ces questions, mais aussi de respecter et promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité, accompagnées par une structure sociale ou médico-sociale.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours pour le module de base
+ 0,5 jour par module spécifique

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures** :
19 et 20 mars 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou
Dominique DUBOIS

→ **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Améliorer la connaissance des droits des personnes en situation de vulnérabilité
- > Connaître les outils de mise en œuvre des droits des personnes accompagnées dans les ESSMS en repérant les adaptations possibles aux différents publics
- > Aider les professionnels à résoudre les problèmes concrets que pose l'application des droits des personnes accompagnées
- > Co-construire des repères cohérents et partagés, conciliant éthique et droit

CONTENU

- > Les droits fondamentaux des personnes accompagnées : du respect de la dignité au respect de la vie privée et de l'intimité, en passant par la liberté d'aller et venir
- > Le partage d'informations à caractère secret
- > La mise en œuvre des droits spécifiques des personnes accompagnées :
 - Les outils de la participation : projet personnalisé, CVS, personne de confiance, personnes qualifiées,...
 - Les outils institutionnels : projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour,...
 - L'adaptation des documents (FALC, etc.)
- > Possibilité d'approfondissement avec des modules spécifiques - Exemples :
 - L'exercice de la citoyenneté et le droit de vote
 - Vie amoureuse, sexuelle et familiale
 - L'exercice des droits au quotidien (cigarettes, argent,...)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des ressources juridiques
- > Études de situation
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Comprendre la protection juridique des majeurs

CONTEXTE

Certaines personnes vivent une altération de leur autonomie du fait de la maladie, du handicap ou du vieillissement. Le droit met à leur disposition différentes modalités de protection juridique (tutelles, curatelles,...).

Depuis 2007, ces mesures ont considérablement évolué et de nombreuses dispositions visent à mieux respecter la volonté des majeurs protégés.

La loi du 23 mars 2019 et l'ordonnance du 11 mars 2020 ont également conforté les droits des majeurs protégés et la nécessité d'individualiser réellement les mesures.

Le CREAI propose une formation permettant aux professionnels et aux familles de connaître et comprendre ces évolutions, ainsi que les principes, enjeux et conséquences des mesures de protection.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les règles juridiques de la protection des majeurs
- > Identifier les incidences du cadre légal des mesures de protection des majeurs sur le travail des professionnels

CONTENU

- > Les personnes concernées par les différents régimes de protection juridique
- > Les différentes mesures de protection juridique : tutelle, curatelle simple et renforcée, sauvegarde de justice et habilitation familiale
- > Les acteurs de la protection
- > Les droits du majeur protégé
- > Le fonctionnement des régimes de protection
- > Les modalités d'anticipation de la protection

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Exercices pratiques (Qui fait quoi ? Comment bien coopérer ? ...)
- > Présentation d'outils existants

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 1 à 2 jour(s)
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** :
1^{er} et 2 avril 2025, à Dijon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social

CONTEXTE

La responsabilité juridique au sein du secteur SMS est une préoccupation récurrente pour les professionnels qui travaillent avec des personnes en situation de vulnérabilité.

Au niveau pénal, nombreuses sont les infractions susceptibles d'être retenues, qu'il s'agisse des abus de fonction, des actes de maltraitance, des manquements aux obligations de signalement, ou encore de mise en danger d'autrui. Au niveau civil, le renforcement des droits des personnes vulnérables va de pair avec d'éventuelles sanctions en cas de non-respect.

Mais la prise de risque est inhérente à tout acte d'accompagnement et le droit ne doit pas paralyser l'action des équipes.

Le CREAI propose une formation pour comprendre l'esprit des lois et leurs contenus, afin de mieux appréhender les marges de manœuvre des professionnels, d'évaluer les risques et de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.



ORGANISATION

→ **Durée** : 1 à 2 jour(s)

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Dominique DUBOIS

→ **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- > Développer la vigilance des professionnels sur les situations quotidiennes susceptibles d'engager leur responsabilité
- > Réfléchir sur l'articulation entre application de la loi, pratiques professionnelles et éthique

CONTENU

- > Le cadre général des responsabilités pénale, civile et administrative
- > L'application de la responsabilité dans le secteur social et médico-social

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) et administrateurs.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des supports juridiques
- > Études de situation
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Appui sur des méthodes ludo-pédagogiques dont quizz et murs parlants

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Promouvoir la bientraitance

CONTEXTE

La notion de bientraitance est aujourd'hui souvent utilisée dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sans que ses contours soient clairement identifiés.

La mise en place d'une démarche de promotion de la bientraitance demande une réflexion constante de la part des équipes. Cette culture partagée du respect de la personne et de sa singularité ne saurait se limiter à la prévention de la maltraitance. La place que l'on accorde à la personne, le respect de ses droits, l'individualisation et la co-construction de l'accompagnement, sont autant d'aspects à rendre effectifs pour être dans une démarche de bientraitance.

Le CREAL propose donc aux équipes, à travers cette formation, de s'interroger sur leurs pratiques afin de développer la bientraitance au quotidien.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Savoir définir la bientraitance
- > Comprendre les évolutions actuelles en lien avec la question de la bientraitance
- > Connaître les droits des personnes accompagnées
- > Articuler promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance
- > Connaître les droits des personnes accompagnées
- > Élaborer des pistes d'amélioration des pratiques professionnelles

CONTENU

- > Les évolutions de la sensibilité sociale, de la loi et des pratiques professionnelles à propos de bientraitance et de maltraitance
- > La définition des notions de bientraitance, maltraitance et des termes afférents
- > L'asymétrie relationnelle dans la relation d'aide
- > Les « situations frontières »
- > Appliquer la bientraitance au quotidien

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il est indispensable qu'au moins un cadre soit présent lors de la formation.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Études de cas pratiques
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Travaux en sous-groupes
- > Dégagement d'orientations

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée : 3 jours (2+1)**
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures :**
les 15 et 16 mai et le 10 octobre 2025, à Besançon
- **Taille du groupe :** entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant :** Lucile AGENOR ou
Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025 : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra**
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes

CONTEXTE

La loi du 2 janvier 2002 introduisait l'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de procéder à des évaluations internes et externes portant sur le niveau de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS. Depuis la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, ces deux évaluations ont été rassemblées. Le pilotage de cette évaluation a été confié à la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le dispositif d'évaluation doit s'appuyer sur le référentiel national HAS de 2022. Il a pour ambition de répondre à 3 enjeux fondamentaux :

- > permettre à la personne d'être actrice de son parcours,
- > renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services,
- > promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le CREAI propose aux professionnels et administrateurs de les aider à s'approprier ce nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS constituant un tournant majeur pour le secteur.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 jours
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** :
6 et 7 février 2025, à Besançon,
5 et 6 novembre 2025, à Dijon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre le cadre général et les enjeux du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS
- > Connaître la méthodologie d'évaluation développée par la HAS
- > Savoir identifier les éléments pour répondre aux indicateurs de la démarche qualité (questionnements évaluatifs, éléments de preuve, etc.)
- > Identifier les étapes de mise en place et de pérennisation d'une démarche continue d'amélioration de la qualité

CONTENU

- > Contexte et réglementation de la démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité
- > Enjeux et cadre législatif du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité
- > Présentation du nouveau référentiel d'évaluation (structuration du référentiel, méthodologie et thématiques abordées, précisions terminologiques, etc.)
- > Application d'une démarche d'évaluation et calendrier de mise en œuvre en intégrant l'ensemble des acteurs dans la démarche

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Responsables qualité, professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants, réflexions individuelles et collectives à partir de situations des participants
- > Projection de diaporama
- > Appui sur des ressources documentaires
- > Travail sur des outils, dégagement d'orientations, appropriation d'outils supports
- > Conseils et appui pour la construction d'une démarche

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Accompagnement à l'autoévaluation avec ARSENE **NOUVEAU**

CONTEXTE

Depuis la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, le système d'évaluation de tous les ESSMS a été repensé avec d'une part une autoévaluation et d'autre part une évaluation par un organisme accrédité.

Pour les ESSMS, l'autoévaluation consiste à venir questionner, en amont de l'évaluation, l'ensemble des critères d'évaluation et d'en apporter la preuve. Ainsi, il s'agit à la fois d'une réflexion sur les pratiques professionnelles, sur l'application du cadre législatif et sur la traçabilité des documents.

Le CREAL propose, en s'appuyant sur le logiciel ARSENE, d'accompagner les professionnels et les directions à effectuer leur autoévaluation et à structurer le pilotage de leur démarche qualité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Mettre en œuvre l'autoévaluation
- > Développer une démarche continue d'amélioration de la qualité
- > Identifier les objectifs stratégiques et opérationnels dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

CONTENU

- > Appropriation et manipulation du logiciel ARSENE et de sa structuration
- > Organiser la participation des personnes accompagnées à la démarche qualité
- > Analyse de l'ensemble des critères d'évaluation définis par la HAS
- > Élaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Pour le déroulement des séances, plusieurs ordinateurs avec accès internet seront nécessaires (à définir en fonction de la taille du groupe).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles
- > Proposition d'une méthodologie
- > Conseils et appui pour la construction d'une démarche
- > Mobilisation du logiciel ARSENE

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : entre 2 et 6 jours - sur plusieurs mois
- **Formation en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 20 personnes
- **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif

CONTEXTE

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, le projet d'établissement ou de service constitue un document essentiel pour les structures sociales et médico-sociales. Il l'est d'autant plus dans un contexte de transformation importante de l'offre sur fond de transition inclusive. Les réorganisations en cours aboutissent à la création de dispositifs, de pôles, de plateformes. Cela appelle à une synchronisation de la révision des projets d'établissements et de services qui les composent pour une meilleure articulation.

Le CREAI propose un accompagnement pour concevoir un projet de structure qui soit un véritable outil de référence pour les équipes et personnes accompagnées et un support de communication. Il s'agit également de tenir compte du cadre juridique, des recommandations de bonnes pratiques et des articulations avec les autres documents institutionnels tels que les CPOM, les évaluations, etc.



ORGANISATION

- **Durée** : 6 à 10 jours étalés sur 9 à 12 mois avec accompagnement possible à la réécriture du projet
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS ou Isabelle GERARDIN ou Pauline PAYRASTRE
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Situer le projet de structure dans le cadre des nouvelles orientations des politiques sociales et médico-sociales
- > S'approprier et mettre en œuvre une méthodologie d'élaboration de ce projet
- > Définir les modalités de rédaction, de diffusion et d'actualisation du projet
- > Définir les modalités permettant de faire du projet un véritable document de référence pour l'ensemble des acteurs

CONTENU

- > La fonction du projet de la structure : fondements légaux, finalités, liens avec les autres documents institutionnels et avec les réformes en cours (démarches inclusives, SERAFIN-PH, stratégie nationale de protection de l'enfance,...)
- > Les principales thématiques du projet :
 - Contexte du projet et définition de la stratégie pour son élaboration
 - Les cadres de références de la structure
 - Les caractéristiques, besoins et attentes des personnes accompagnées
 - Les prestations et interventions de la structure
 - La mise en œuvre des droits des personnes accompagnées
 - L'organisation générale et le fonctionnement de la structure
 - Les objectifs pédagogiques d'évolution et de progression
- > La co-rédaction du projet
- > Les modalités de diffusion du projet
- > Le projet comme véritable outil de référence : fondements et mise en application
- > Concevoir l'évaluation du projet (critères, modalités et fréquence d'actualisation)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation, mais les participants doivent être volontaires et mener des travaux en intersession.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Ateliers, travaux en sous-groupes à partir des supports des participants
- > Proposition d'une méthodologie et d'outils
- > Dégagement d'orientations
- > Conseils et appui pour la construction d'une démarche
- > World café
- > Soutien à la rédaction

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Des repères pour les écrits professionnels

CONTEXTE

La fonction des écrits nominatifs et les règles qui s'y appliquent ont été modifiées par différentes lois. La personne accompagnée a la possibilité d'y accéder. Une contractualisation des prestations a été instaurée. Les règles garantissant la protection des données ont été renforcées. Le dossier individuel est de plus en plus souvent informatisé et ses règles de partage ont été étendues et précisées.

La personne concernée est davantage consultée en amont de toute collecte de données la concernant et pour toute communication d'information à un tiers. Plus largement, à l'écriture sur la personne tend à s'ajouter, parfois à se substituer, une écriture pour, voire avec la personne accompagnée.

Les évolutions en cours (politique d'inclusion, réforme de la tarification, projet pour l'enfant, rapport d'évaluation du danger,...) ont aussi des incidences sur les écrits professionnels. Elles invitent à repenser et améliorer les pratiques d'écriture, ainsi que l'organisation et l'usage des documents quels que soient leurs supports.

Le CREAI propose une formation pour donner des repères aux professionnels en matière d'écrits (fonctionnels, accessibles, cohérents, etc.).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier le contexte de production des écrits professionnels
- > Définir des modalités de participation des personnes accompagnées aux écrits les concernant
- > Connaître les enjeux juridiques et éthiques liés aux écrits professionnels
- > Produire des écrits professionnels cohérents avec leurs usages

CONTENU

- > La production et l'utilisation des documents institutionnels selon leur fonction et leurs destinataires
- > Les principales règles de la communication pour un écrit informatif ayant un rôle d'aide à la décision
- > Les principales règles de communication pour un écrit informatif ou de recueil d'avis destiné aux personnes accompagnées ou aux familles
- > Les techniques d'écriture visant à la synthèse, la clarté, la lisibilité, l'objectivité et à la cohérence des textes
- > Les responsabilités juridiques et éthiques au regard des écrits professionnels et la protection des écrits nominatifs
- > Les questions spécifiques liées à l'informatisation des écrits professionnels et des dossiers des personnes accompagnées

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants (examen collectif d'écrits existants dans la structure)
- > Appui pour la construction d'une démarche (analyse d'extraits d'écrits professionnels et exercices de rédaction)
- > Projection de diaporama
- > Pédagogies actives (World café, débats mouvants, etc.)
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 3 jours (2+1)
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Le projet personnalisé : de l'évaluation des besoins au suivi de projet

CONTEXTE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent tendre à la personnalisation de l'accompagnement, par la production de projets ajustés aux singularités des personnes accompagnées, telle que le prévoit la loi du 2 janvier 2002.

Le projet personnalisé s'appuie sur l'expression des personnes, leurs souhaits et leurs compétences. Sa mise en œuvre suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service des personnes accompagnées.

Le projet personnalisé est ainsi un outil favorisant le pouvoir d'agir des personnes : recueil des attentes, grilles d'autoévaluation des capacités, co-construction des objectifs, accessibilité.

Le CREAI propose d'accompagner les ESSMS dans la méthodologie d'élaboration du projet personnalisé afin de recueillir les attentes de la personne accompagnée, de co-évaluer ses capacités et de définir un plan d'action en conséquence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > S'approprier les concepts : besoins, attentes, objectifs
- > Soutenir et encourager l'engagement des personnes accompagnées à partir de la recommandation HAS
- > Approfondir la méthodologie du projet personnalisé à partir de la recommandation HAS : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »
- > Appréhender la méthodologie de construction d'un outil d'évaluation adapté au public accompagné
- > Identifier les axes d'amélioration à partir des outils et pratiques actuelles

CONTENU

- > Les éléments du projet personnalisé : définition, élaboration et mise en œuvre
- > Le projet personnalisé dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité
- > Identification des axes d'amélioration permettant de favoriser l'autodétermination des personnes
- > Dégager les axes d'amélioration de l'outil existant

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Analyse de situation et exercices à partir de cas pratique
- > Projection de diaporama

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée : 2 jours**

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR
ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
ou Isabelle GERARDIN

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Le projet personnalisé : construction de la grille d'évaluation des besoins avec SERAFIN-PH

CONTEXTE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent tendre à la personnalisation de l'accompagnement, par la production de projets ajustés aux spécificités des personnes accompagnées, telle que le prévoit la loi du 2 janvier 2002. Le projet personnalisé s'appuie sur l'expression des personnes, leurs souhaits et leurs compétences. Cela suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service des personnes accompagnées.

Les nomenclatures « SERAFIN PH » des besoins et des prestations sont considérées comme des supports utiles à l'élaboration de trames de projets personnalisés intégrant les objectifs à travailler à court et moyen termes, pour différents publics et pas seulement les personnes en situation de handicap.

Le CREAI propose d'accompagner les ESSMS dans l'élaboration et la construction du projet personnalisé en prenant appui sur la nomenclature des besoins SERAFIN. La méthodologie permettra de recueillir les attentes de la personne accompagnée, de co-évaluer ses capacités et de définir un plan d'action en conséquence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les axes d'amélioration de l'outil et de la procédure par les professionnels
- > S'approprier les concepts : besoins, attentes, évaluation
- > Décliner la nomenclature des besoins SERAFIN au sein d'une grille d'évaluation des besoins
- > Appréhender la méthodologie de construction d'un outil d'évaluation adapté au public accompagné
- > Participer à la construction d'un outil permettant de déterminer les besoins de la personne accompagnée
- > Utiliser l'outil de manière adaptée

CONTENU

- > Construction de la grille d'évaluation des besoins sur le modèle de la nomenclature des besoins SERAFIN-PH
- > Élaboration d'une procédure de recueil des attentes et d'évaluation des besoins
- > Mise en œuvre et expérimentation de l'outil

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Analyse collective de documents des stagiaires
- > Co-élaboration de supports
- > Proposition d'une méthodologie
- > Mise en situation

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 6 jours étalés sur plusieurs mois
- **Formation en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenante** : Lucile AGENOR ou Isabelle GERARDIN
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Partager des informations à caractère secret

CONTEXTE

Le respect de la vie privée des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation ancienne, renouvelée par une évolution des pratiques professionnelles plus attentives aux libertés individuelles.

Si le législateur est venu donner des repères sur les conditions dans lesquelles les professionnels peuvent échanger des informations à caractère secret en équipe ou avec des partenaires tout en respectant les droits des personnes qu'ils accompagnent, le partage d'informations à caractère secret reste une question éthique fondamentale. Elle se situe dans une zone d'incertitude juridique mettant en œuvre des logiques parfois contradictoires : protection et autonomie, secret et informations partagées,...

Le CREAI propose une formation permettant de donner des repères à tous les professionnels sur ce qu'ils peuvent / doivent / ou non partager.



ORGANISATION

- **Durée** : 1 à 3 jour(s)
- **Formation en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA
ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Appréhender les notions de secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve, partage d'informations et respect de la vie privée
- > Repérer les droits des personnes vulnérables et les obligations en matière de protection de leur vie privée
- > Comprendre les notions de responsabilité civile et pénale et leur application dans le secteur
- > Construire une posture professionnelle autour du partage d'informations à caractère secret

CONTENU

- > Secret professionnel, devoir de réserve et obligation de discrétion : définitions et fondements juridiques
- > Devoir de se taire, pouvoir de se taire et devoir de parler : concilier secret professionnel et obligations de signalement
- > Secret professionnel, travail social et partage d'informations : du respect de la confidentialité à la nécessité d'échanger
- > Réflexions éthiques et recommandations quant au partage d'informations à caractère secret, au sein des établissements et services / avec des partenaires

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des repères juridiques
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Travail en sous-groupe sur les bonnes pratiques en matière de partage d'informations
- > Possibilité de co-élaboration d'une charte de bonnes pratiques professionnelles

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Recueillir la parole par questionnaire

CONTEXTE

Les établissements et services doivent recueillir la parole des personnes accompagnées ou de leurs proches dans le respect de leurs droits. En effet, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un nouveau référentiel et une méthodologie d'évaluation de la qualité des ESSMS dans lesquels les droits et le point de vue des personnes accompagnées sont au centre de la démarche.

Le questionnaire et son analyse répondent à des règles méthodologiques permettant une objectivité et un ancrage dans la démarche qualité de l'ESSMS. En effet, le questionnaire interroge l'ensemble des personnes accompagnées ou de leurs proches sur leurs modalités d'accompagnement dans l'objectif d'être acteur de leur accompagnement.

Le CREAI propose aux professionnels les outils d'élaboration et d'analyse du questionnaire pour les accompagner dans leur démarche de recueil de la parole des personnes accompagnées.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > S'approprier la démarche et la méthodologie de construction du questionnaire
- > Connaître les règles élémentaires d'interprétation des données statistiques
- > Identifier les modalités de passation du questionnaire en fonction du public et des thématiques abordées
- > Connaître les éléments essentiels de la RGPD

CONTENU

- > Inscription et plus-value d'un questionnaire dans une démarche d'amélioration de la qualité
- > Choix de la méthodologie de recueil des avis
- > Réflexion autour de la notion de satisfaction
- > Lecture des données quantitatives
- > Méthodologie de co-construction et d'analyse du questionnaire
- > La mise en œuvre de l'enquête : la passation, diffusion et recueil des données

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Analyse individuelle et collective de documents des stagiaires
- > Exercices et étude de cas pratiques notamment de construction et de correction de questionnaires
- > Projection de diaporama

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 jours
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** :
18 et 19 septembre 2025, à Besançon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenante** : Lucile AGENOR
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) des adolescents **NOUVEAU**

CONTEXTE

Dans une société marquée par la numérisation, la massification et l'accélération des flux d'information, la relation des jeunes aux médias s'est profondément transformée ces dernières années.

Les professionnels qui les accompagnent sont ainsi confrontés aux nouvelles pratiques médiatiques des jeunes : usage intensif des smartphones, centralité des réseaux sociaux-numériques, émergence de nouveaux canaux de communication et d'information.

Ces évolutions invitent à s'interroger sur la manière d'accompagner les adolescents dans leurs usages. Comment reconnaître, traiter, ordonner et hiérarchiser les données qui leur arrivent le plus souvent massivement, sans filtre ou explication, ni élément de contextualisation ?

Le CREAI propose aux professionnels une formation pour accompagner les adolescents à dépasser crédulité et risques de manipulations, pour soutenir le développement de leur esprit critique. Cette formation permettra d'expérimenter différents outils numériques d'éducation aux médias par le jeu.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les enjeux contemporains de l'éducation aux médias et à l'information
- > Savoir décoder les données produites par les médias comme une source d'information construite
- > Encourager le développement d'une attitude critique (réflexivité, distanciation)
- > Être en capacité de concevoir et d'animer des activités pédagogiques d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes

CONTENU

- > Présentation des enjeux contemporains associés à l'éducation aux médias et à l'information
- > Utilisation de divers outils numériques destinés à soutenir le développement d'un esprit critique
- > Expérimentation collective et retour sur expérience d'animation d'activités pédagogiques d'éducation aux médias et à l'information

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public accompagnant des adolescents (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Exercices d'expérimentation d'outils numériques d'éducation aux médias et à l'information
- > Appropriation d'outils supports (serious game)
- > Appui sur des pédagogies actives (débat mouvant, etc.)
- > Projection de diaporama
- > Retour sur expérience à distance

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 3 jours (2+1)
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** :
3 et 4 avril 2025, à Dijon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)s** : Julien BARBOSA ou
Pauline PAYRASTRE et/ou Amandine KERVELLA
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens

CONTEXTE

Les locaux dans lesquels les ESSMS réalisent leurs missions ne sont plus toujours en adéquation avec leur projet et leur fonctionnement humain.

L'architecture de certains bâtiments impacte la qualité des liens et des rapports entre les individus qui les utilisent, ainsi que les activités humaines qui s'y déroulent (exemples : qualité d'accueil du public et des visiteurs, inadéquation aux temps collectifs,...). En somme, l'architecture d'un lieu conditionne et rythme les individus.

Ce « bâti » peut toutefois être utilisé pour questionner le sens que les professionnels et personnes accompagnées veulent donner aux espaces institutionnels.

Repenser l'organisation et les usages d'un lieu est ainsi un levier pour y modifier la nature des relations entre les personnes qui y vivent et qui l'utilisent.

Le CREAI propose une formation permettant de repenser l'articulation entre architecture et relations humaines à l'aide des notions de spatialité, de fonctions et d'usages des lieux. Elle vise à initier ou soutenir une réflexion sur les modifications possibles d'un espace en lien avec un projet institutionnel.



ORGANISATION

- **Durée** : entre 2 et 6 jours, selon le projet de la structure
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Philippe BEN AHMED, architecte designer d'espaces, diplômé d'ingénierie sociale
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Savoir analyser des situations spatiales concrètes nécessitant d'être (re)pensées
- > Savoir déterminer les enjeux et objectifs des espaces au regard du projet de la structure
- > Savoir identifier les points de blocages, les possibilités d'un espace ainsi que les perspectives à court, moyen ou long terme

CONTENU

- > L'appropriation des espaces : enjeux individuels, enjeux communs et identité spatiale
- > Usages et fonctions des espaces : transgression, détournement, connexions, liens, limites
- > Les relations humaines et spatiales au travers des notions de circulation et de rythme
- > Les fonctions symboliques et spatiales : seuil, passage, espaces intermédiaires et sas

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.). La présence de personnes accompagnées est recommandée.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Proposition d'une méthodologie
- > Études de cas pratiques
- > Atelier de combinaisons spatiales

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)

CONTEXTE

START, Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires, est un dispositif de formations national et multi partenarial pour soutenir le parcours d'enfants et d'adultes présentant des TND.

En réponse à la diversité et à la complexité des situations, ce dispositif de formation vise à :

- > actualiser et décloisonner les savoirs sur les TND
- > améliorer et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin, des enfants et des adultes présentant des TND
- > impulser de nouveaux modes de coopération en territoires, à l'échelle départementale ou infra-départementale.

Le CREAI propose cette formation START afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'un territoire donné de co-construire le projet individualisé d'une personne avec TND en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences, de ses fragilités et de ses besoins de soutien.



ORGANISATION

- **Durée : 5 jours**
4 jours + 1 jour de « synthèse-action » en inter uniquement
- **Dép. 58** : 20 et 21 mars + 10 et 11 avril + 14 octobre 2025
- **Dép. 39/25** : 5 et 6 juin + 26 et 27 juin 2025 + 3 février 2026
- **Dép. 21** : 25 et 26 septembre + 16 et 17 octobre 2025 + 2 juin 2026
- **Dép. 70/90** : 6 et 7 novembre + 27 et 28 novembre 2025 + 16 juin 2026
- **Taille du groupe** : 20 personnes
- **Intervenants** : 8 formateurs pairs (professionnels du soin et de l'accompagnement de 2^e ligne et aidants), 2 intervenants par jour
- **Tarifs 2025** : 1 150 € / participant pour 5 jours de formation - soit 230 € / jour / participant

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les caractéristiques des personnes présentant un ou plusieurs TND
- > Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
- > Coordonner le parcours de personnes présentant un ou plusieurs TND

CONTENU

- > **Module 1** – Troubles du Neuro-Développement : vers un socle commun
- > **Module 2** – Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques
- > **Module 3** – Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement
- > **Module 4** – Communiquer : principes fondamentaux et outils
- > **Module 5** – Acquisitions et apprentissages : interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques
- > **Module 6** – Santé : Troubles somatiques et psychiques associés aux TND – Dispositifs facilitant l'accès aux soins
- > **Module 7** – Situations complexes et comportements problèmes
- > **Module 8** – Contribuer à l'amélioration et à la coordination du parcours des personnes

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Professionnels de l'accompagnement et du soin de 2^e ligne qui exercent en CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, ESAT, PCPE, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, services de pédiatrie et neuropédiatrie, libéraux, protection de l'enfance, Education nationale, etc.

Ces professionnels doivent exercer auprès de personnes présentant un ou plusieurs TND et assister à l'ensemble des modules de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Quizz de début et de fin de formation
- > Projection de diaporamas et supports vidéo
- > Études de cas pratiques
- > Mise en situation

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables

CONTEXTE

L'existence d'une sexualité des personnes en situation de vulnérabilité et sa légitimité sont désormais bien admises. Que ce soit pour les jeunes ou pour les adultes, la place accordée à ces questions par les équipes des ESSMS s'est transformée sous l'influence de différents facteurs : des conceptions plus attentives des libertés individuelles, des repères législatifs rappelant le droit à la vie privée, le développement du souci de favoriser l'auto-détermination des personnes, des modifications du contexte d'accompagnement.

Toutefois, la prise en compte de la vie intime des personnes accompagnées soulève des questions juridiques, éthiques, cliniques et pratiques, que ce soit en établissement ou en « milieu ordinaire ». Et les conditions ne sont pas toujours réunies pour favoriser une approche positive de la sexualité, l'accès à une vie amoureuse et sexuelle satisfaisante et une protection contre les risques inhérents à cette dernière.

Le CREAI propose une formation pour aider les professionnels par la transmission de connaissances et un soutien dans l'élaboration de repères partagés face à cette question impliquante.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Développer une approche positive de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité
- > Construire des repères partagés favorisant un accompagnement cohérent de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité
- > Connaître les bases d'une intervention adaptée au public accompagné en matière d'éducation à la sexualité et de prévention des risques afférents

CONTENU

- > La construction et la manifestation de la vie amoureuse et sexuelle et leurs particularités selon le public accueilli
- > La législation et les normes sociales qui organisent l'expression de la sexualité
- > Le fonctionnement de la structure respectueux de la vie amoureuse et sexuelle selon le contexte (établissement ou service ou droit commun)
- > L'approche de la sexualité favorisant la parole, l'exploration, la levée des obstacles et la prise en compte des traumatismes sexuels
- > L'éducation sexuelle adaptée et la prévention des risques afférents : recommandations, partenariats, outils

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Exercice sur les représentations
- > Travaux en sous-groupes
- > Analyse de situations apportées par les participants
- > Analyse individuelle / collective de documents des stagiaires
- > Dégagement d'orientations



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures :**

22 et 23 octobre 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e)** : Dominique DUBOIS ou Charles RIGAUX

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra

200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 11)

La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques

CONTEXTE

La souffrance psychique connaît une grande diversité d'expression et de causes. Lorsqu'elle se manifeste par des troubles psychiques caractérisés, elle perturbe l'entourage, y compris les aidants professionnels.

Les professionnels ont à composer avec les troubles psychiques que manifestent les personnes qu'ils accompagnent, à la fois pour les protéger des effets délétères de ceux-ci (repli, addictions, tentative de suicide,...) et pour améliorer la cohabitation avec les autres.

Or, rester aidant à l'égard de la personne concernée n'est pas toujours aisé, tant les troubles psychiques perturbent la relation d'accompagnement, font courir le risque de développer des attitudes contre-productives et de contrecarrer les projets d'autonomisation et de rétablissement.

Le CREAI propose une formation pour mieux appréhender la diversité des troubles psychiques et leurs conséquences dans la relation à l'autre et ce afin de soutenir les professionnels dans l'élaboration de réponses adaptées.



ORGANISATION

→ **Durée** : 3 jours

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures** :

15, 16 et 17 janvier 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 12 personnes

→ **Intervenant** : Fabrice GAUTHERON

→ **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra

200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Distinguer les différents troubles psychiques et leurs conséquences relationnelles
- > Adapter la posture éducative aux personnes présentant des troubles psychiques pour prévenir les incidents
- > Construire des modalités d'accompagnement respectueuses des particularités des troubles psychiques des personnes accompagnées

CONTENU

- > Diversité des troubles psychiques : des troubles réactionnels aux psychopathologies structurelles
- > Spécificités de la souffrance et des troubles psychiques des personnes en grande difficulté sociale
- > Les différents fonctionnements psychiques et leurs conséquences dans la relation d'accompagnement et les stratégies d'intervention
- > La relation d'accompagnement au quotidien : conseils pratiques pour communiquer et gérer les incidents
- > Penser la fonction contenante des structures et des pratiques face aux manifestations d'anxiété des personnes accompagnées
- > Soutenir le rétablissement et développer le pouvoir d'agir des personnes ayant des troubles psychiques

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Présentation de vignettes cliniques (textes, vidéos)
- > Analyse de situations professionnelles présentées par les participants
- > Appui sur des ressources documentaires

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner

CONTEXTE

Dans une perspective d'inclusion, les interventions sociales, médico-sociales ou sanitaires au domicile se développent, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques. L'accompagnement au domicile de ces personnes est donc une réalité de plus en plus fréquente. Depuis 2007, ces mesures ont considérablement évolué et de nombreuses dispositions visent à mieux respecter la volonté des majeurs protégés.

Pour autant, cet accompagnement n'est pas sans difficultés, les intervenants pouvant se retrouver démunis face à la gestion de ces problèmes de santé et leurs conséquences au quotidien. Il n'est pas rare que les troubles psychiques et leurs manifestations suscitent également de nombreuses craintes et appréhensions, d'autant plus lorsque les professionnels ne sont pas formés au repérage et la prise en compte de ces spécificités.

Fort de ce constat, le CREAI propose une formation sur cette thématique afin d'explorer avec les professionnels de terrain les questions liées à l'accompagnement au domicile de personnes avec troubles psychiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Développer ses connaissances sur les troubles psychiques et leurs manifestations
- > Mieux appréhender les spécificités de l'accompagnement au domicile de personnes avec troubles psychiques
- > Réfléchir collectivement aux pratiques institutionnelles et professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des personnes concernées

CONTENU

- > Précisions terminologiques : souffrance psychique, troubles psychiques, pathologies psychiques, handicap psychique
- > De la « folie » aux troubles psychiques : différents paradigmes
- > Les troubles psychiques sévères et leurs manifestations
- > Vers une posture professionnelle aidante : des repères pour la pratique
- > Approche psychanalytique des psychoses
- > Logement/domicile/chez soi : des réalités différentes pour désigner le « lieu de vie »
- > « Habiter » quand on a des troubles psychiques
- > Le syndrome de Diogène : approche psychodynamique
- > Espace psychique et investissement du domicile

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Abaque de Régnier
- > Discussion de vignettes cliniques présentées par le formateur
- > Analyse de situations professionnelles présentées par les participants

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 12 personnes

→ **Intervenant** : Fabrice GAUTHERON

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap

CONTEXTE

Les professionnels des ESSMS font face à des actes de transgression de la part des personnes qu'ils accompagnent. Ces transgressions peuvent être mineures ou majeures, ponctuelles ou permanentes, à l'égard des codes sociaux, du règlement de fonctionnement, de la loi. Le sens, les formes et les causes de ces transgressions sont diverses. Les professionnels peuvent se sentir démunis face aux agissements des personnes accompagnées et avoir l'impression que « rien n'y fait » voire que « rien n'est fait » pour y remédier.

Les différentes situations de handicap des personnes accompagnées par les ESSMS demandent aux professionnels d'adapter les réponses apportées suite à une transgression. Comment tenir compte du sens de l'acte, tenir compte des spécificités de la personne, interroger le sens des interdits ?

Autant de questionnements que le CREAI propose de traiter lors de cette formation, afin d'aider les professionnels à construire une réponse aidante et respectueuse de la personne et de ses droits.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Distinguer : interdits, loi et règle
- > Distinguer : sanction et punition
- > Identifier les spécificités des personnes accompagnées et les conséquences en termes de transgressions
- > Identifier les interdits dans l'institution qui contreviennent aux droits et libertés des personnes accompagnées
- > Construire une sanction éducative à l'aide d'une méthode de questionnement

CONTENU

- > Transgression, punition, sanction : construction de repères communs
 - La fonction des transgressions
 - Punition ou sanction : quelles différences ?
- > Les transgressions et les réponses personnalisées
 - Parentalité, handicap et transgression
 - Interroger les différentes causes possibles d'un acte
- > Les interdits et l'institution
 - Droits et libertés de la personne
 - Le règlement de fonctionnement de l'institution

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Discussion sur des vignettes cliniques
- > Analyse de situations apportées par les professionnels
- > Travaux en sous-groupe

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée : 2 jours**

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe :** entre 8 et 12 personnes

→ **Intervenant :** Julien BARBOSA
ou Fabrice GAUTHERON ou Charles RIGAUX

→ **Tarifs 2025 :** 1080 € à 1520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées

CONTEXTE

Les professionnels font face à des situations-problèmes de plus en plus diversifiées et parfois aigües. Parmi ces situations difficiles, celles où surgissent des tensions, des conflits, de l'agressivité ou de la violence de la part des personnes accompagnées ou de leur entourage augmentent. Cela prend place dans un contexte où le traitement de ces difficultés se veut plus attentif aux droits des personnes accompagnées et à leur bien-être.

Cette augmentation peut relever de phénomènes tels que l'accroissement ou le cumul des pathologies chez les personnes accompagnées et l'évolution des formes d'expression d'un mal-être. Elle peut aussi résulter des conditions d'accueil inadéquates, de difficultés dans la relation d'accompagnement, d'inadaptation des projets d'établissements ou de services, de mauvaises conditions de travail ou bien encore de l'insuffisance de formation du personnel.

La violence des personnes accompagnées peut se manifester entre elles, se retourner contre elles ou s'exercer envers les professionnels des structures. Ceux-ci peuvent être atteints émotionnellement et physiquement et désarmés pour élaborer des réponses pertinentes, que ce soit lors d'interventions à domicile, d'un accueil au guichet ou d'un séjour en établissement. Ces réponses constituent l'élément majeur d'une prévention de la maltraitance.

Le CREAI propose une formation pour identifier les facteurs de risques des situations de violence, comprendre comment les prévenir et aider les professionnels à y faire face et à penser les solutions.



ORGANISATION

→ **Durée : 3 jours**

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures :**

17, 18 et 19 septembre 2025, à Besançon

→ **Taille du groupe :** entre 8 et 12 personnes

→ **Intervenant :** Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON

→ **Tarifs 2025 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra

200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les facteurs de risque pouvant conduire à des phénomènes violents et les facteurs de protection pouvant les prévenir
- > Analyser la survenue de phénomènes violents
- > Connaître les attitudes et savoir-faire favorisant la désescalade lors de situations tendues ou violentes
- > Développer des attitudes réparatrices et soutenantes à l'issue de tensions et violences

CONTENU

- > Les effets des violences chez les professionnels et dans les équipes
- > Penser les violences en institution pour mieux les prévenir
- > L'analyse d'une interaction violente : présentation d'outils
- > Les moyens de désamorçage et l'apaisement des conduites agressives
- > Le traitement des conséquences de violences auprès de l'auteur et des éventuelles victimes et témoins
- > Education, contenance et contention : différencier et manier de manière adéquate

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Discussion sur des vignettes cliniques
- > Analyse de situations apportées par les professionnels
- > Travaux en sous-groupe

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Voir, comprendre et agir face à la maltraitance

CONTEXTE

Les atteintes aux personnes en situation de vulnérabilité qui s'opèrent au cœur de la relation d'accompagnement, ou du fait du fonctionnement des structures qui les accueillent, peuvent constituer des maltraitances.

La loi du 7 février 2022 a permis d'intégrer dans le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles, la définition de la maltraitance issue des travaux de la démarche de consensus. Cette consécration juridique et opérationnelle de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance fait d'elle un élément constitutif du respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

La prévention et le traitement de la maltraitance demandent une vigilance au quotidien et ce, que la maltraitance, soit individuelle, collective ou institutionnelle, délibérée ou involontaire.

Le CREAL propose aux professionnels une formation pour mieux voir, comprendre et agir face à la maltraitance.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre les phénomènes de maltraitance
- > Savoir mieux réagir collectivement à tout événement indésirable
- > Prévenir par une bientraitance centrée sur les droits des personnes accompagnées et le soutien aux accompagnants
- > Intégrer la politique de lutte contre la maltraitance dans la démarche d'amélioration de la qualité

CONTENU

- > Définition de la maltraitance
- > Le lexique associé à la maltraitance
- > L'asymétrie dans la relation d'aide
- > Caractérisation des situations de maltraitances
- > Repères pour explorer les situations frontalières
- > Aides à l'action et actions correctives à déployer

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Mises en situation : analyses individuelles et collectives
- > Propositions d'outils et de méthodologies
- > Appui sur des ressources documentaires (écrits et sites internet)

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 3 jours (2+1)
- **Formation en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes

CONTEXTE

Les politiques sociales peuvent contenir des objectifs qui entrent en contradiction avec d'autres politiques publiques, par exemple autour des questions de prévention et de sécurité ou d'éducation et de répression. Les contextes sociaux dans lesquels se déploient ces politiques contiennent des paradoxes entre les fins et les moyens, les intentions et les réalités. La mission des ESSMS est elle-même porteuse de tensions entre impératifs antinomiques, notamment entre autonomie et protection des personnes accompagnées, ou missions des professionnels et volonté des personnes accompagnées.

Les professionnels sont ainsi régulièrement confrontés à d'importants dilemmes dans leur pratique et à des difficultés de positionnement au cœur de la relation d'aide qu'ils instaurent avec les personnes accompagnées.

Ces difficultés invitent à mettre en œuvre, au sein des structures, une démarche de réflexion éthique permettant d'interroger ce qui fonde l'action des professionnels au quotidien, de manière à dégager et assumer, face à des situations complexes, des positions responsables, au niveau individuel et collectif.

Le CREAI propose une formation afin d'accompagner les équipes dans la conduite de cette réflexion éthique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les principes d'une démarche de réflexion éthique
- > Connaître les étapes et outils d'une démarche de réflexion éthique
- > Mettre en place une démarche de réflexion éthique interne facilitant le positionnement dans des situations difficiles
- > Élaborer des repères partagés

CONTENU

- > Définition de l'éthique au regard de la morale, du droit, de la déontologie, des normes
- > Notions d'éthique clinique et d'éthique appliquée
- > Méthodologie de la réflexion éthique pour traiter les conflits de valeurs et élaborer un positionnement dans les situations délicates
- > L'asymétrie de la relation d'aide et les risques qui en découlent
- > Légitimité de l'action et articulation des différents types de responsabilité
- > Traitement des contradictions entre différentes logiques devant s'articuler dans les pratiques (logiques administrative / judiciaire, individuelle / collective, demande de la personne accompagnée / commande institutionnelle, intérêt de la personne / intérêt de tiers, etc.)
- > Formaliser et faire vivre un espace de réflexion éthique au sein d'un ESSMS ou d'un organisme gestionnaire

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Analyse des questions éthiques amenées par les participants
- > Conseils et appui pour la construction d'une démarche de réflexion éthique
- > Proposition d'une méthodologie

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 à 3 jour(s)
- **Formation en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 12 personnes
- **Intervenant** : Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Analyse de la Pratique Professionnelle

CONTEXTE

Les pratiques sociales et médico-sociales ne vont pas sans provoquer un certain nombre d'affects du côté des professionnels. Les relations avec les personnes accompagnées reposent en effet sur une dynamique de la rencontre et peuvent parfois produire un sentiment d'essoufflement ou de perte de sens coûteux pour les professionnels. Ces difficultés rencontrées au quotidien peuvent affecter également la qualité de l'accompagnement.

Les pratiques éducatives et d'accompagnement nécessitent un effort constant de mise en pensée des enjeux de la rencontre, à chaque fois singulière, pour continuer à produire des effets pacificateurs et soutenir ce qui fait lien social pour les plus vulnérables.

L'analyse de la pratique peut constituer un point d'appui pour les professionnels, engagés au quotidien auprès des personnes qu'elles accompagnent.

Le CREAI propose un dispositif d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) visant à soutenir les professionnels, quelle que soit leur fonction, dans l'élaboration de leur posture professionnelle, à partir de la reprise de situations vécues sur le terrain.

Les modalités de travail, la fréquence ainsi que les lieux des séances sont déterminés à partir des échanges avec les professionnels et la direction de la structure.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Partager les difficultés rencontrées dans sa pratique d'accompagnement
- > Identifier les éléments saillants des situations rencontrées
- > Formuler des hypothèses de compréhension des difficultés

CONTENU

- > Travail collectif d'élaboration à partir de situations présentées par les participants

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Analyse de situations issues de la pratique des participants
- > Instance clinique



ORGANISATION

- **Durée et périodicité** : à déterminer avec la structure demandeuse
- **Intervenant(e)** : Fabrice GAUTHERON, certifié en Supervision d'équipes en travail social
- **Tarifs 2025** : sur-mesure en fonction de la demande

2

Formations secteur handicap

Démarche inclusive et politiques du handicap : pourquoi ? comment ? jusqu'où ?	39
Transformation de l'offre dans le champ du handicap : repères et leviers	40
S'approprier les nomenclatures SERAFIN	41
Accompagner le passage en dispositif ou plateforme de service	42
Nouveaux salariés : l'accompagnement médico-social dans le secteur du handicap	43
L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion	44
Formation des référents Access'VAE	45
Le rôle du moniteur d'atelier en ESAT	46
Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés	47
Prendre en compte le vieillissement vdes personnes handicapées en ESMS	48

Démarche inclusive et politiques du handicap : pourquoi ? comment ? jusqu'où ?

CONTEXTE

Dans le droit fil des principes posés par les lois des années 2000, et sous l'influence de courants internationaux en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société, les nouvelles orientations politiques prises dans le secteur du handicap visent à faire évoluer l'offre pour accompagner les parcours des personnes en situation de handicap en favorisant leur pleine citoyenneté et inclusion dans la cité.

Le CREAI propose une formation pour aider les administrateurs, les cadres et les professionnels des établissements et services et les « acteurs de droit commun » à connaître les fondements et le contenu de ces orientations. Elle vise également à prendre la mesure de ses incidences sur l'organisation des ESMS (Établissements et Services Médico-Sociaux) et sur les pratiques professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre les logiques qui sous-tendent les politiques actuelles du handicap et les articulations entre les réformes en cours
- > Comprendre le positionnement de sa propre structure dans l'environnement médico-social et réfléchir aux marges de manœuvre
- > Connaître les enjeux et l'actualité de l'approche inclusive

CONTENU

- > Les principes fondateurs (approches du handicap, politiques internationales et françaises)
- > L'approche inclusive : de quoi parlons-nous ?
- > Les transformations en cours : logique de parcours, souplesse des réponses, logique de prestations
- > Les conséquences sur les organisations actuelles et les perspectives envisageables

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travail sur les représentations
- > Appui sur de la ludo-pédagogie (« time line », « quitte ou double », « murs parlants »)
- > Appui sur des ressources documentaires
- > Dégagement d'orientations

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours consécutifs

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Lucile AGENOR ou Isabelle GERARDIN

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Transformation de l'offre dans le champ du handicap : repères et leviers

NOUVEAU

CONTEXTE

La transformation de l'offre du secteur médico-social est une ambition clairement affichée depuis la circulaire du 2 mai 2017. Elle vise à fluidifier les parcours des personnes en situation(s) de handicap quel que soit le lieu de vie choisi. Pour cela, il est nécessaire de construire un accompagnement souple, modulaire, au regard de leurs attentes, en développant leur accès effectif à toutes les activités favorisant leur pleine participation à la vie sociale.

Cette ambition se traduit sur le terrain par de nouveaux dispositifs, de nouvelles instances et de nouveaux projets en fonction des besoins des personnes accompagnées et au regard du territoire.

Le CREAI propose une formation pour accompagner les participants à mieux saisir les enjeux de la transformation de l'offre et à envisager ses impacts sur les organisations et pratiques professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre l'origine et les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale
- > S'approprier les notions clés : logique inclusive, autodétermination, pouvoir d'agir, plateforme, etc.
- > Connaître les différentes formes de la transformation de l'offre
- > Appréhender l'impact de ces évolutions sur les pratiques professionnelles

CONTENU

- > Éléments de cadrage (modèle systémique du handicap, politiques nationales et internationales)
- > Transformation de l'offre : de quoi parlons-nous ? (l'offre de qui ? l'offre de quoi ?)
- > Les transformations en cours : dispositifs, plateformes, appui sur les nomenclatures SERAFIN PH, communautés 360, déploiement de facilitateurs de choix de vie, CAA (communication alternative et améliorée), etc.
- > Analyse des impacts de la transformation de l'offre : où j'en suis dans ma structure ? quelles pistes de travail envisager ?

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) et administrateurs.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama (théories, connaissances, méthodes,...)
- > Appui sur de la ludo-pédagogie (« time line », « quitte ou double », « world café »)
- > Ateliers de réflexion et d'échanges – travail en sous-groupe
- > Travail sur les représentations
- > Appui sur des ressources documentaires

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours consécutifs

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Lucile AGENOR ou Isabelle GERARDIN

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

S'approprier les nomenclatures SERAFIN

CONTEXTE

La réforme de la tarification nommée « SERAFIN-PH » (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées) vise à lever et corriger plusieurs obstacles : moduler des réponses d'accompagnement en fonction des besoins et définir un langage commun entre les professionnels du secteur médico-social.

Ainsi, la réforme SERAFIN-PH s'est bâtie à la fois sur la définition de nomenclatures des besoins et des prestations et la construction d'un nouveau modèle de financement. Au-delà de cette finalité, les nomenclatures SERAFIN sont aujourd'hui considérées comme des supports utiles à l'élaboration des documents de l'établissement. En effet, la déclinaison des nomenclatures permet de mieux identifier les besoins des personnes accompagnées, à l'échelle individuelle (lors de l'élaboration du projet personnalisé) et collective (décrire la population accompagnée et les prestations à délivrer au regard de ses caractéristiques, attentes et besoins dans les projets d'établissement ou de service).

Le CREAI propose aux professionnels et à leurs directions de s'approprier les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH, au regard de leurs documents institutionnels (projet personnalisé ou projet d'établissement ou de service).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître le contexte et les grands principes de la réforme de la tarification
- > Comprendre l'architecture des nomenclatures de prestations et de besoins
- > Savoir distinguer besoins et prestations, prestations directes et indirectes
- > Savoir nommer les besoins des personnes accompagnées dans la logique SERAFIN et les classer dans cette nomenclature
- > Être capable de situer les activités de l'ESMS dans les prestations SERAFIN
- > Identifier les différents usages des nomenclatures

CONTENU

- > Point d'étape sur l'état d'avancement de la réforme
- > Les notions de besoin et prestation au sens de SERAFIN-PH
- > Architecture de la nomenclature des besoins et système de classement
- > Architecture de la nomenclature des prestations et système de classement
- > Distinction entre coopération et coordination, coopération usuelle et coopération renforcée,...
- > Traduire une activité en prestation
- > Passer de la nomenclature à l'évaluation des besoins

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection de diaporama
- > Discussions sur des vignettes
- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants
- > Réflexions individuelles et collectives à partir de situations des participants, échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > World café

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée : 2 jours consécutifs**
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures :**
5 et 6 juin 2025, à Besançon
- **Taille du groupe :** entre 8 et 15 personnes
- **Intervenante :** Lucile AGENOR ou Isabelle GERARDIN
- **Tarifs 2025 : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra**
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Accompagner le passage en dispositif ou plateforme de service

CONTEXTE

Dans la période actuelle de transformation de l'offre médico-sociale, les établissements et services du secteur handicap sont appelés à se renouveler pour proposer un accompagnement en dispositif et/ou plateforme de service dans le secteur enfants (DIME, DITEP, DAME,...) et adultes.

Le passage d'une logique de places à une logique de parcours implique une réorganisation et une réarticulation des établissements et services. Cette réflexion doit prendre appui sur un travail d'identification des besoins territoriaux (en lien avec les orientations locales des politiques publiques) et des prestations déployées par les ESMS et leurs partenaires.

Le CREAI propose d'accompagner les ESMS du secteur handicap dans leur réflexion sur cette transformation en abordant :

- > les articulations et coopérations territoriales
- > l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles
- > la nécessité de partir des aspirations, attentes, besoins et compétences des personnes accompagnées pour construire des réponses avec elles



ORGANISATION

→ **Durée** : accompagnement sur-mesure, nous contacter

→ **Formation ou appui méthodologique en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Isabelle GERARDIN ou Lucile AGENOR

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Situer le passage en dispositif ou plateforme de services dans le cadre des politiques actuelles
- > Établir une démarche d'auto-positionnement des structures dans leur processus de passage en dispositif
- > Identifier les prestations d'accompagnement des structures afin de renforcer les coopérations territoriales
- > Repérer les impacts du passage en dispositif en termes d'organisation institutionnelle, de pratiques professionnelles, de relations aux familles et aux partenaires
- > Penser l'offre de prestations du futur dispositif

CONTENU

- > Point d'ancrage des dispositifs dans les politiques du handicap
- > Réalisation d'un état des lieux des champs impactés par la démarche (auto-positionnement)
- > Identification des besoins du public accueilli et de ses évolutions, à partir des nomenclatures SERAFIN-PH
- > Identification des prestations réalisées par les ESMS et nécessaires à développer, à partir des nomenclatures SERAFIN-PH
- > Réalisation d'une cartographie des ressources et des partenariats sur le territoire
- > Construction d'une vision commune de l'accompagnement et des modalités pratiques de mise en œuvre

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) et administrateurs.

La présence de membres de l'équipe encadrante est indispensable.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Travaux en sous-groupes à partir des supports des participants et de ceux proposés en intersession
- > Réflexions individuelles et collectives à partir de situations des participants
- > Exercices de résolution de situations
- > Discussions sur des vignettes
- > Analyse collective des documents institutionnels (projet d'établissement, associatif, rapport d'activité, résultats de l'évaluation, etc.)

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Nouveaux salariés : l'accompagnement médico-social dans le secteur du handicap

CONTEXTE

Le secteur du handicap, comme tout domaine professionnel, a des caractéristiques qui lui sont propres. Elles ne sont pas toujours évidentes à appréhender pour des professionnels nouvellement arrivés dans ce secteur.

Elles concernent notamment le cadre législatif définissant les missions des structures médico-sociales, les droits des personnes accompagnées par ces structures mais également la question centrale de la relation d'accompagnement. Les contours de cette relation d'accompagnement sont d'autant plus importants à appréhender qu'il est nécessaire de l'analyser pour adopter une posture professionnelle adaptée.

Par ailleurs, le travail en équipe est incontournable dans les structures médico-sociales. Or, ce travail ne va pas toujours de soi dans une équipe pluridisciplinaire et demande une réflexion quant à ses bénéfices, ses inconvénients et sa mise en œuvre au quotidien.

Le CREAI propose une formation aux nouveaux professionnels des structures handicap permettant d'appréhender leurs missions tant avec les personnes accompagnées qu'avec les autres membres de leur(s) équipe(s), et ce afin de proposer un accompagnement cohérent.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître le cadre législatif de la structure concernée
- > Connaître les principes généraux des recommandations de bonnes pratiques en lien avec la bientraitance
- > Construire des projets personnalisés adaptés aux personnes
- > Harmoniser les pratiques d'accompagnement autour du projet personnalisé des personnes accompagnées

CONTENU

- > Le secteur médico-social : de quoi s'agit-il ?
- > Les spécificités de la relation d'accompagnement
- > Les évolutions législatives concernant le secteur du handicap et les droits des personnes vulnérables
- > Les outils institutionnels obligatoires : livret d'accueil, règlement de fonctionnement,... et leurs fonctions
- > Définition et mise en perspective des notions de bientraitance, maltraitance et violence
- > Le travail en équipe
- > Le projet personnalisé et l'importance de la participation de la personne accompagnée

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap, nouvellement arrivés dans le secteur médico-social ou sans diplôme afférent.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Réflexion collective à partir de situations des participants
- > Quizz

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours consécutifs

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Pauline PAYRASTRE

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra

(conditions tarifaires page 11)

L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les pratiques des professionnels d'ESAT évoluent pour proposer des parcours plus inclusifs aux personnes accompagnées.

Ils doivent ainsi connaître les dispositifs existants pour favoriser les évolutions des travailleurs et être capables de les accompagner dans différents types de parcours possibles. Cela nécessite des changements dans leur posture professionnelle : au travers d'un accompagnement dans la réalisation d'actions autodéterminées, dans le repérage et la valorisation des compétences, etc.

Pour cela, certains ESAT recrutent des chargés d'insertion, d'autres attribuent cette fonction à un professionnel en interne. Dans les deux cas, il s'agit pour ces professionnels de mieux appréhender les spécificités de l'inclusion des travailleurs d'ESAT dans le milieu ordinaire, notamment au regard de la mise en œuvre du récent plan de transformation des ESAT.

Le CREAL propose une formation pour mieux comprendre les changements dans le secteur du travail adapté et améliorer l'accompagnement de tous les travailleurs vers des parcours évolutifs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre la notion d'inclusion et les changements induits dans le secteur du travail adapté
- > Connaître les principales mesures du plan de transformation des ESAT
- > Connaître la diversité des parcours professionnels possibles des travailleurs et les dispositifs et outils d'aide à l'évolution professionnelle
- > Appliquer de nouveaux repères dans sa posture professionnelle pour accompagner des parcours évolutifs

CONTENU

- > La notion d'inclusion appliquée au travail
- > Les mesures du plan de transformation des ESAT
- > L'accompagnement des travailleurs en faveur de la réalisation d'actions autodéterminées
- > Les impacts dans les pratiques et sur la posture des professionnels d'ESAT
- > Les parcours possibles d'évolution professionnelle des travailleurs d'ESAT et les dispositifs et outils afférents

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels des ESAT (moniteurs, éducateurs, chargés d'insertion, chefs de service, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des méthodes ludo-pédagogiques (time line, quitte ou double, etc.)
- > Travail / exercices sur les représentations
- > Étude de cas pratiques
- > Ateliers, travaux en sous-groupes
- > Réflexions individuelles et collectives à partir de situations des participants,
- > Proposition d'une méthodologie, appropriation d'outils supports
- > Conseils et appui pour la construction d'un parcours

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

→ **Durée** : 3 jours (2+1)

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures** :
3, 4 et 11 juin 2025, à Besançon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant** : Arnaud SENNEPIN

→ **Tarifs 2025** : 1080 € à 1520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Formation des référents Access'VAE

CONTEXTE

Depuis près de 17 ans, en Bourgogne Franche-Comté, le CREAI pilote un dispositif d'accompagnement renforcé à la Validation des Acquis de l'Expérience : Access'VAE. Il permet à des travailleurs d'ESAT et d'EA, de valoriser leurs compétences professionnelles et d'obtenir des diplômes de droit commun.

La conduite d'une telle démarche nécessite un investissement conséquent de la part des travailleurs en situation de handicap. Ainsi, le dispositif propose un soutien adapté à chaque candidat pour tenir compte des limitations d'activité liées à leur(s) déficience(s). Parmi les partenaires prenant place dans cet accompagnement, un référent est nommé au sein de l'ESAT ou l'EA pour suivre le travailleur dans sa démarche, l'aider à décrire ses activités, l'encourager,...

Le CREAI propose une formation pour mieux connaître le dispositif Access'VAE, permettre au référent ESAT de trouver sa place dans la démarche : ne pas dire « à la place » du candidat, soutenir sa motivation, savoir interpellier les partenaires du dispositif,...



ORGANISATION

→ **Durée** : 3 jours (1+1+1)

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures** : 18 septembre, 14 octobre et 13 novembre 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant** : Arnaud SENNEPIN

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les fondements et l'organisation du dispositif Access'VAE, le rôle des intervenants, les attendus pour la réalisation du dossier
- > Trouver sa juste place en tant que référent Access'VAE
- > Comprendre les étapes et identifier les facteurs de réussite de la démarche dans l'accompagnement au sein de la structure

CONTENU

- > Les objectifs et la législation sur la VAE, l'application en ESAT et en EA
- > Les étapes du dispositif Access'VAE et le rôle des différents acteurs
- > L'organisation à mettre en œuvre pour réussir la démarche
- > Les attendus pour la réalisation du dossier et les épreuves devant un jury en fonction de chacun des certificateurs
- > La posture dans l'accompagnement, l'écoute, la temporalité
- > L'entretien d'exploration et d'explicitation : technique d'aide à la verbalisation et à l'analyse de la pratique professionnelle
- > Apports et échanges sur « l'après VAE »

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tous professionnels chargés d'accompagner des travailleurs d'ESAT et d'EA dans leur démarche Access'VAE.

Prérequis : être en perspective à court terme ou en cours d'accompagnement de candidats dans le cadre du dispositif Access'VAE.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des méthodes ludo-pédagogiques (time line, quitte ou double, etc.)
- > Travail / exercices sur les représentations
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Étude de cas pratiques / Exercices d'expérimentation et de résolution de situations
- > Proposition d'une méthodologie
- > Conseils et appui pour la construction d'une démarche VAE
- > Rencontre et échanges avec l'ensemble des partenaires de l'accompagnement

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Le rôle du moniteur d'atelier en ESAT

CONTEXTE

Il est de plus en plus fréquent, dans les ESAT, que les professionnels recrutés pour exercer les fonctions de moniteurs d'atelier ne soient pas nécessairement issus des filières de formation du secteur médico-social. Ils rejoignent alors l'ESAT forts d'expériences professionnelles dans le milieu ordinaire qui ont forgé des compétences techniques assurément utiles dans l'organisation et la gestion de la production.

La mission du moniteur d'atelier comporte un second volet, celui de l'accompagnement des travailleurs dans leur parcours professionnel, pour lequel certaines connaissances pourraient venir à leur manquer. L'ESAT constitue en effet un environnement de travail bien spécifique tant par le public qu'il accueille que par son fonctionnement ou son cadre légal. En outre, ces dernières années, les politiques sociales de plus en plus inclusives ont apporté des changements successifs en termes de droits, de participation ou de possibilité d'évolution professionnelle des travailleurs. Cela demande au moniteur d'atelier d'avoir une vision plus globale et stratégique de ses missions au sein de l'ESAT mais également en dehors.

Le CREAI propose une formation pour comprendre le cadre législatif et les enjeux économiques des ESAT, les outils et dispositifs de professionnalisation et de valorisation des compétences des personnes accompagnées et le positionnement adapté vers lequel tendre entre posture d'accompagnement et gestion de la production.



ORGANISATION

→ **Durée** : 3 jours (2+1)

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures :**

19, 20 et 27 novembre 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant** : Arnaud SENNEPIN

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra

200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Comprendre la vocation des ESAT, leur origine, leur évolution
- > Comprendre les missions des moniteurs d'atelier en ESAT afin de leur permettre de concilier production et accompagnement
- > Définir des repères dans sa posture de moniteur d'atelier et en appliquer de nouveaux au regard de l'évolution des missions et des politiques sociales en direction des personnes en situation de handicap

CONTENU

- > Le fonctionnement et l'organisation de l'ESAT : missions, financement, orientation, statut et rémunération des travailleurs, etc.
- > L'évolution des politiques médico-sociales en direction des personnes handicapées et évolution du cadre légal du travail en ESAT : loi 2002, loi 2005, circulaire du 1^{er} août 2008, plan de transformation des ESAT, etc.
- > Le public accueilli en ESAT : sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap
- > La place et la posture du moniteur d'atelier en ESAT : entre relation-client, gestion de l'atelier et accompagnement des ouvriers
- > L'accompagnement vers des parcours professionnels plus inclusifs : définition de l'inclusion, présentation des dispositifs de formation, de professionnalisation et d'aide à l'insertion professionnelle des travailleurs d'ESAT

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Les moniteurs d'ateliers d'ESAT ou professionnels en exerçant la fonction, prioritairement sans formation ou en attente d'une formation diplômante (type IRTESS)
 - > Les moniteurs d'ateliers en ESAT souhaitant mettre à jour leurs connaissances
- Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.**

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Appui sur des méthodes ludo-pédagogiques (time line, quitte ou double, etc.)
- > Travail / exercices sur les représentations
- > Étude de cas pratiques
- > Ateliers, travaux en sous-groupes à partir des supports des participants
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Mise en situation

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés

CONTEXTE

Plus de 8 millions de personnes de 16 ans ou plus aident de façon régulière une ou plusieurs personnes de leur entourage pour des raisons de santé ou de handicap.

Les professionnels des structures médico-sociales sont donc régulièrement amenés à côtoyer les proches aidants. Ces derniers, de par leur place particulière, acquièrent une connaissance privilégiée, complémentaire à celles des professionnels et de la personne aidée, de la situation de cette dernière. Cependant, il n'est pas aisé pour chacun de trouver sa juste place, avec des situations qui peuvent être sources de souffrances et de conflits.

Comment comprendre ces situations et les prévenir ? En quoi la prise en compte des proches aidants peut-elle permettre une reconnaissance des places de chacun et ainsi un accompagnement adapté à la personne ? Quelles collaborations possibles ? Comment prévenir les risques d'épuisement qui peuvent aboutir à des situations de crise ?

Le CREAI propose une formation permettant d'aborder la place du proche aidant : entre partenaire et personne à accompagner.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenante** : Pauline PAYRASTRE

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les enjeux, les rôles et les caractéristiques des proches aidants
- > Repérer la complémentarité des rôles entre aidants professionnels et proches aidants
- > Identifier les facteurs de risques et les signes d'alerte d'épuisement chez les proches aidants
- > Faciliter le recours aux dispositifs ressources pour les proches aidants

CONTENU

- > Proches aidants : éléments de définition, chiffres clés, attentes et besoins exprimés, diversité des situations, repères législatifs
- > L'asymétrie dans la relation d'aide et les risques qui en découlent
- > Les enjeux de la relation entre professionnels et proches aidants
- > La prévention, le repérage et la gestion des risques d'épuisement
- > Les dispositifs ressources du territoire pour les proches aidants et les facteurs de non recours

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socioéducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles
- > Mur parlant

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESMS

CONTEXTE

L'«avancée en âge des personnes en situation de handicap est aujourd'hui une réalité concrète pour quasiment tous les ESMS pour adultes. Les EHPAD quant à eux, sont amenés à accueillir des personnes handicapées âgées ou vieillissantes, que ce soit de manière individuelle ou dans le cadre d'un projet de création d'unité spécifique pour personnes handicapées vieillissantes. Cela soulève pour tous de nouvelles problématiques en termes d'accueil et d'accompagnement :

- > Comment identifier les signes du vieillissement ?
- > Quels sont les besoins à prendre en compte en fonction de la situation des personnes (logement, retraite, vie sociale et santé) ?
- > Quelles réponses l'établissement ou le service peut-il apporter tant au niveau individuel qu'institutionnel ?
- > Quels partenariats faut-il envisager ?

Le CREAI propose à travers cette formation d'alimenter la réflexion des professionnels à partir de leurs situations et préoccupations, tout en apportant des pistes pour l'action, afin de faire évoluer leurs pratiques d'accompagnement des personnes handicapées avançant en âge.



ORGANISATION

→ **Durée** : 2 jours consécutifs ou 3 jours (2+1) selon les besoins (nous contacter)

→ **Formation en intra**

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e)s** : Isabelle GERARDIN ou Pauline PAYRASTRE et des partenaires locaux (psychologue clinicienne gérontologue, psycho-gérontologue, etc.)

→ **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (conditions tarifaires page 11)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître l'approche systémique du handicap
- > Repérer les spécificités liées au vieillissement des personnes en situation de handicap
- > Définir des actions individuelles et institutionnelles pour prendre en compte les besoins des personnes handicapées vieillissantes

CONTENU

- > Vieillesse et handicap : précisions terminologiques
- > Le processus de vieillissement (général et dans ses dimensions spécifiques concernant le public accompagné)
- > État des lieux de la situation dans la région
- > La question des répercussions administratives et financières du passage à 60 ans pour les personnes handicapées
- > Les défis concrets du vieillissement aujourd'hui pour les ESMS : éléments de bilan sur les pratiques d'évaluation des besoins des personnes handicapées vieillissantes et sur celles d'accompagnement en matière de prévention, d'adaptation des rythmes, de soins et de fin de vie
- > Des repères pour la mise en œuvre d'une unité spécifique pour l'accueil de personnes en situation de handicap en EHPAD (format 3 jours)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes handicapées vieillissantes (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) dans le secteur du handicap ou gérontologique.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection de diaporamas et supports vidéo
- > Présentation de quelques outils (d'évaluation, de communication adaptée...)
- > Appui sur de la ludo-pédagogie (« quitte ou double », « murs parlants », débats mouvants)
- > Travail sur les représentations (Abaque de Régnier)
- > Analyse de situations cliniques à partir de vignettes fournies par les formatrices et les professionnels

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

3

Formations secteur protection de l'enfance

Le cadre général de la protection de l'enfance	50
Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant	51
Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger	52
Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE	53
AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité	54

Le cadre général de la protection de l'enfance

CONTEXTE

Si la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance se centrait sur l'accompagnement des familles, la loi du 14 mars 2016 présentait une vision rénovée autour du développement de l'enfant et du respect de ses besoins fondamentaux. Elle a été complétée par une démarche de consensus définissant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

La loi du 7 février 2022 insiste quant à elle sur les ressources dans l'environnement de l'enfant, le suivi de santé, l'accompagnement des jeunes majeurs,... La loi fait également entrer dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le Code de Santé Publique (CSP) une définition générale de la maltraitance. Plusieurs décrets d'application sont depuis venus en préciser les conditions d'application.

Le CREAI propose une formation pour mieux appréhender ces évolutions législatives et leur impact sur les pratiques professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître le cadre légal de la protection de l'enfance
- > Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- > Comprendre l'impact du cadre légal sur les pratiques professionnelles

CONTENU

- > Les lois de 2007, 2016 et 2022
- > La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Appui sur des ressources documentaires
- > Appui sur de la ludo-pédagogie (quizz, mur parlant, timeline,...)

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 jours
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** :
21 et 22 janvier 2025, à Dijon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant

CONTEXTE

La réforme de 2016 redéfinit la protection de l'enfant à partir de la prise en compte de ses besoins fondamentaux et de son développement. De manière concomitante, elle insiste sur la nécessaire sécurisation des parcours des enfants. La loi de 2022 confirme cette exigence.

Ainsi, les obligations en matière d'évaluation ont été renforcées, non seulement pour les évaluations initiales mais également en cours de mesure. Elles doivent avoir pour objectif d'estimer si le développement de l'enfant est, ou non, compromis. Par ailleurs, le projet pour l'enfant (PPE) reçoit une nouvelle définition et son contenu est précisé. Enfin, plusieurs mesures visent à mieux préparer la sortie du dispositif.

Le CREAL propose aux professionnels intervenant au sein du dispositif de protection de l'enfance, qu'ils relèvent de l'ASE ou du secteur associatif, un accompagnement allant de l'évaluation de la situation de danger, au processus d'élaboration des différents écrits.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Identifier les conséquences du cadre légal sur les pratiques professionnelles
- > Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance
- > Identifier les pratiques permettant un parcours cohérent en protection de l'enfance
- > Développer les pratiques incluant les enfants et les familles

CONTENU

- > Co-construire le Projet pour l'Enfant (CD) et/ou le projet personnalisé (ESSMS)
- > Mettre en œuvre d'une démarche participative en protection de l'enfance
- > Articuler évaluations régulières et projets
- > Préparer la sortie du dispositif

En option : révision des trames des documents utilisés (PPE, projet personnalisé, rapport de situation,...) et des procédures d'élaboration

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Professionnels intervenant en protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Analyse d'écrits professionnels (travaux en sous-groupes)
- > Échanges avec les participants à partir de cas de leurs expériences professionnelles sur l'évaluation dans la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 à 4 jours
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 11)

Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger

CONTEXTE

L'un des apports majeurs de la loi de 2007 fut de créer un dispositif mieux organisé de détection des enfants en danger ou en situation de danger, autour des cellules de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP). En 2016, les textes en précisait les conditions de mise en œuvre.

Cependant, la persistance de difficultés dans le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes (IP) a conduit la HAS à élaborer un cadre national de référence sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger, afin d'outiller les professionnels et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire national.

Ce référentiel publié en janvier 2021 est, depuis la loi du 7 février 2022 et le décret du 30 décembre 2022, d'application obligatoire pour les Conseils départementaux. Le CREAL propose une formation pour aider les différentes parties prenantes à se l'approprier.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Construire une culture partagée de l'évaluation des situations en protection de l'enfance
- > Savoir utiliser le référentiel de la HAS afin d'analyser et de rendre compte d'une situation de danger
- > Développer une culture de l'évaluation partagée avec les personnes concernées
- > Contribuer à une prise de décisions plus éclairée en matière de danger ou de risque de danger

CONTENU

- > De 2007 à 2023 : changer de paradigme en protection de l'enfance en se centrant sur les besoins fondamentaux des enfants
- > Évalué en protection de l'enfance : enjeux et cadre national de référence
- > La gouvernance du dispositif de recueil et de traitement des IP (livret 1)
- > Le circuit de recueil et de traitement des IP (livret 2)
- > Les théories qui fondent le référentiel :
 - La théorie de l'attachement
 - Le modèle écologique
- > Utiliser le guide d'accompagnement à l'évaluation (livret 3)

En option : accompagnement à la réorganisation de la CRIP, des trames de rapport, des procédures,...

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout professionnel intervenant en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection de diaporamas
- > Fournitures de supports dont la boîte à outils de la HAS
- > Mises en situation à partir d'une IP et d'un rapport de situation
- > Analyse d'écrits professionnels (travaux de groupes)

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 3 à 4 jours (selon les options)
- **Formation ou appui méthodologique en intra**
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS (membre du groupe de relecture du référentiel de la HAS)
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (conditions tarifaires page 11)

Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE

CONTEXTE

La loi de 2016 relative à la protection de l'enfance a notamment rendu obligatoire l'entretien des 17 ans et l'élaboration d'un Projet d'Accès à l'Autonomie (PAA). L'enjeu étant de construire un meilleur accompagnement des jeunes afin de renforcer la cohérence et la continuité de leurs parcours, permettant une autonomisation progressive du jeune.

La loi de 2022 et ses textes d'application visent à renforcer des sorties positives de l'ASE en renforçant l'accompagnement des jeunes majeurs.

Dans ce contexte, le CREAL propose une formation pour accompagner à la mise en place d'une démarche globale d'accès à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Travailler une démarche globale d'accès à l'autonomie
- > Co-construire l'accompagnement du processus d'autonomie avec les jeunes
- > Disposer d'outils communs

CONTENU

- > Evolutions législatives : du contrat jeune majeur aux textes de 2022
- > Les difficultés et besoins spécifiques des jeunes sortants d'ASE
- > Le lien d'attachement à l'adolescence
- > Penser l'autonomie, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des jeunes sortants d'ASE
- > Construire et mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie structurée
- > Mieux connaître les ressources facilitant l'accès à l'autonomie, dans les différents domaines de vie des jeunes (dispositifs, sites internet, associations de pairs,...)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Tout professionnel intervenant auprès d'adolescents en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection d'un diaporama
- > Exercice sur les représentations
- > Travail en sous-groupes sur des outils supports, et appui pour la construction d'une démarche (trames de Projet d'Accès à l'Autonomie, grilles d'évaluation des besoins, process d'élaboration)
- > Présentation de ressources existantes (sithèque, applis pour smartphone,...)

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.



ORGANISATION

- **Durée** : 2 jours
- **Formation en intra**
- **Formation en inter-structures** : 8 et 9 octobre 2025, à Dijon
- **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes
- **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- **Tarifs 2025** : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 11)

AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité **NOUVEAU**

CONTEXTE

Depuis la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée aux Nations Unies en 1989, différents pays ont déployé des réformes et des programmes visant à garantir le respect des besoins fondamentaux des enfants partout dans le monde. C'est le cas notamment au Québec avec l'initiative AIDES, née dans les années 2000, centrée sur les besoins de l'enfant.

L'initiative AIDES est une démarche participative et collaborative mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour de l'enfant. Elle mobilise des outils dédiés et notamment le Cahier d'Analyse des Besoins de l'Enfant (CABE) dans le but d'offrir une méthodologie d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille.

En lien avec les enjeux législatifs actuels dans le champ de la protection de l'enfance, le CREAI s'est formé à cette approche en tant que démultiplicateur de AIDES en France. A travers cette formation, nous proposons aux professionnels d'appréhender cette approche pragmatique d'évaluation et d'analyse des situations individuelles.



ORGANISATION

→ **Durée** : 3 jours

→ **Formation en intra**

→ **Formation en inter-structures** :
4, 5 et 6 juin 2025, à Dijon

→ **Taille du groupe** : entre 8 et 15 personnes

→ **Intervenant(e)** : Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS

→ **Tarifs 2025 (selon taille des groupes)** :

De 1 225 € à 2 325 € / jour en intra / Contribuants au CREAI

De 1 525 € à 2 925 € / jour en intra / Non contribuants

De 325 € à 650 € / jour / personne en inter-structures / Contribuants au CREAI

De 385 € à 770 € / jour / personne en inter-structures / Non contribuants

Tarif incluant la fourniture des ressources documentaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Analyser et comprendre, avec les mêmes repères, les besoins spécifiques des enfants relevant d'une mesure en protection de l'enfance
- > Mobiliser une approche participative et collaborative à toutes les étapes de la démarche d'intervention
- > Collecter, analyser et comprendre des informations sur les éléments du cadre d'analyse à l'aide des outils en fonction des besoins des enfants
- > Planifier les actions entreprises au bénéfice de l'enfant en tenant compte des points de vue de l'enfant, des parents mais aussi des personnes ressources

CONTENU

- > L'initiative AIDES (de quoi s'agit-il ? les niveaux d'actions, son évolution...)
- > Le cadre d'analyse écosystémique (fondements, démonstration et expérimentation)
- > L'approche participative à travers la perspective des parents et de l'enfant et les pratiques d'alliance
- > Les grilles des besoins de l'enfant et le CABE

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

Toutes personnes œuvrant auprès d'enfants et de jeunes présentant des besoins complexes nécessitant l'implication de plusieurs partenaires (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Les professionnels doivent avoir des repères sur les besoins fondamentaux et le développement des enfants et sur la théorie de l'attachement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES (cf. p. 9)

- > Projection de diaporamas accessibles depuis un espace extranet
- > Fourniture d'un cahier du participant (comprenant des exercices et cas pratiques - CABE)
- > Le guide et les autres outils associés à la méthode AIDES seront remis à chaque participant
- > Supports vidéos

Ces différentes modalités contribuent à évaluer le positionnement des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs de la formation.

4

Formations mixtes à destination des professionnels et des personnes accompagnées

55

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir avec et pour les personnes accompagnées	56
Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre	57
Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale	58
Utiliser la pair-aidance dans son établissement	59

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir avec et pour les personnes accompagnées



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME, une MECS,...

Vous pouvez prendre des décisions pour votre vie en fonction de ce qui est important pour vous.

Les personnes accompagnées ont le droit de participer aux activités de la société (travail, école, logement, loisirs) et de choisir ce qu'elles aiment.

Parfois, elles en sont empêchées :

soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits, soit parce qu'elles sont trop protégées par leurs familles ou les professionnels qui les accompagnent, soit parce qu'elles pensent qu'elles n'en sont pas capables.

Le pouvoir d'agir permet de prendre des décisions et de trouver des solutions pour votre projet ou pour un projet collectif.

Les professionnels et votre famille peuvent vous aider à trouver les solutions.

Ils ne doivent pas prendre des décisions à votre place.

Ils ne doivent pas vous forcer à prendre une décision.

Cette formation présente l'importance du pouvoir d'agir.

Cette formation explique comment les professionnels peuvent aider les personnes à réaliser leurs projets.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 5 jours dont :
 - 1 jour avec les personnes accompagnées uniquement
 - 2,5 jours pour les professionnels
 - 1,5 jour pour les professionnels et les personnes accompagnées ensemble
- Dans la formation, il y a 6 à 14 personnes (selon temps de regroupements)
- Les formateurs s'appellent Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON ou Isabelle GERARDIN ou Pauline PAYRASTRE
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

Cette formation sert à

- > Connaître ce qu'est le pouvoir d'agir
- > Apprendre comment dire ce qui est important pour vous
- > Avoir des outils et réfléchir aux choix que vous pouvez faire
- > Changer la relation entre les professionnels et les personnes accompagnées

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

- > Pouvoir d'agir et autodétermination : qu'est-ce que c'est ?
- > Qu'est-ce que l'on peut choisir et comment ?
- > Qu'est-ce qu'un risque ?
- > Comment les professionnels peuvent aider les personnes ?
- > Pourquoi il est possible de faire des choix pour soi-même ?

POUR QUI ?

- > Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.)
- > Pour les familles et les aidants
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.

Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre



Le Facile à lire et à comprendre est une méthode pour écrire et expliquer les choses plus simplement. Il est utile dans la vie de tous les jours. Il permet d'apprendre et d'être plus autonome.

Il est utile pour :

- > Les personnes handicapées
- > Les personnes âgées
- > Les personnes étrangères
- > Les personnes qui ont des difficultés à lire
- > ...

Dans le Facile à lire et à comprendre, il y a des règles pour écrire un document.

Le CREAL propose une formation sur ces règles. Pour écrire en Facile à lire et à comprendre, les personnes en difficultés pour lire et comprendre doivent donner leur avis.

Dans cette formation, il y a donc des personnes accompagnées par des établissements et services et des professionnels.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours ou 3 jours (2+1)
- Dans la formation, il y a 8 à 10 professionnels et 4 à 5 personnes accompagnées
- Les professionnels de la structure viennent pendant toute la formation
- Les personnes accompagnées viennent pendant une partie de la formation
- La formatrice s'appelle Pauline PAYRASTRE
- Cette formation peut être dans votre établissement.
- Il y a aussi une formation avec d'autres établissements les 3 et 19 juin 2025 à Dijon
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra **200 € à 280 €** / jour / personne en inter-structures (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

- > Connaître les règles pour écrire des documents en Facile à lire et à comprendre
- > Savoir utiliser ces règles pour écrire des documents en Facile à lire et à comprendre
- > Savoir dire si un document est en Facile à lire et à comprendre
- > Faire un document en Facile à lire et à comprendre avec des personnes accompagnées par des établissements et services

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

- > Le Facile à lire et à comprendre : ça vient d'où ?
- > Les règles pour écrire un document en Facile à lire et à comprendre
- > Le rôle des personnes accompagnées dans la méthode du Facile à lire et à comprendre
- > Ce que l'on doit faire pour utiliser le logo et valider un document en Facile à lire et à comprendre
- > La présentation de documents en facile à lire et à comprendre

POUR QUI ?

- > Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.),
- > Les professionnels des ESSMS doivent venir avec des personnes accompagnées par leur structure.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des quizz
- > Le formateur fait des exercices de traduction
- > Il y a des discussions dans le groupe

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.



Le rôle d' élu au Conseil de la Vie Sociale

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est utile dans un établissement.

Il permet de donner son avis et de faire des propositions. Les élus ont une place importante.

Cette formation explique comment un CVS fonctionne et le rôle des élus.

Elle donne des conseils pratiques.

Par exemple comment :

- > Représenter les autres
- > Informer les autres

Dans cette formation, il peut y avoir :

- > Des représentants des personnes accompagnées
- > Des représentants des familles
- > Des professionnels
- > Des membres du conseil d'administration
- > La direction

Cela permet à tous les membres d'un CVS d'avoir les mêmes informations et de travailler ensemble pendant la formation.

Dans les ESAT, il y a d'autres façons de participer.

Par exemple être délégué des travailleurs ou faire partie d'une instance mixte.

Cette formation explique la différence avec le CVS.

POURQUOI ?

- > Connaître vos droits collectifs en tant que personnes accompagnées
- > Connaître le fonctionnement d'un CVS
- > Comprendre les missions et les responsabilités d'un élu

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Qu'est-ce qu'un Conseil de la Vie Sociale ?
- > À quoi il sert ?
- > Comment il fonctionne ?
- > Qu'est-ce qu'un représentant ?
- > Comment être candidat au CVS ?
- > Que faire quand vous êtes élu au CVS ?
- > Comment connaître les avis des personnes que vous représentez ?
- > Comment donner les avis des personnes que vous représentez et les défendre ?
- > Comment faire un compte rendu aux personnes que vous représentez ?
- > Comment vous faire aider ?
- > Comment résoudre les difficultés ?

POUR QUI ?

- > Membres de CVS : représentants des personnes accompagnées, professionnels, familles, personnes de soutien, etc.
- > Personnes candidates, titulaires ou suppléantes
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos et des jeux
- > Il y a des discussions dans le groupe

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Fabrice GAUTHERON ou Pauline PAYRASTRE
- Cette formation a lieu dans votre établissement.
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)



Utiliser la pair-aidance dans son établissement

La pair-aidance c'est quand une personne en situation de handicap

utilise son vécu et son expérience pour aider d'autres personnes dans la même situation que lui. Par exemple un pair-aidant en ESAT peut expliquer à un nouveau travailleur ce qu'est un ESAT et à quoi servent les ateliers.

Dans un établissement, les professionnels et les pair-aidants peuvent donc aider les personnes accompagnées.

Depuis plusieurs années, plusieurs professionnels veulent utiliser la pair-aidance dans leur établissement.

Mais c'est important que les professionnels et les pair-aidants réfléchissent ensemble sur :

- > quels sujets les pair-aidants peuvent aider les personnes accompagnées
- > comment les pair-aidants peuvent aider les personnes accompagnées
- > comment les professionnels peuvent aider les pair-aidants



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 10 personnes maximum
- Les professionnels de la structure viennent pendant toute la formation
- Les personnes accompagnées viennent pendant une partie de la formation
- La formatrice s'appelle Pauline PAYRASTRE
- Cette formation a lieu dans votre établissement.
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > Comprendre ce qu'est la pair-aidance
- > Comprendre à quoi sert la pair-aidance dans son établissement
- > Réfléchir à ce que l'établissement peut faire pour aider le pair-aidant

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi la pair-aidance ?
- > Ça sert à quoi la pair-aidance ?
- > C'est quoi des savoirs expérientiels ?
- > Quelles est la place du professionnel et du pair-aidant ?
- > Comment préparer l'arrivée d'un pair-aidant dans un établissement ?
- > Comment un pair-aidant peut intervenir dans l'établissement ?
- > Comment aider le pair-aidant dans son rôle au quotidien ?
- > Comment choisir un pair-aidant ?

POUR QUI ?

- > Des professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap
- > Des personnes accompagnées par un établissement ou un service médico-social

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.

5

Formations à destination des personnes accompagnées

Mieux connaître mes droits	61
Tutelle, curatelle,...comment ça marche ?	62
Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux	63
L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?	64
Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT	65
Connaître les rôles des représentants des travailleurs en ESAT	66
L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ?	67
La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ?	68
La vie amoureuse et sexuelle	69



Mieux connaître mes droits

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME, une MECS...

Vous avez des droits comme tout le monde et des droits particuliers.

Il y a plein de droits différents :

- > Le droit d'aller et venir
- > Le droit de voter
- > Le droit à l'intimité
- > Le droit de donner son avis sur son projet et la vie de la structure...

Vous ne connaissez peut-être pas tous vos droits dans la structure, dans votre famille et dans la vie en société.

Ces droits ne sont pas toujours bien appliqués.

Cette formation vous présente et vous explique vos droits pour vous aider à les faire respecter.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS ou Fabrice GAUTHERON ou Isabelle GERARDIN
- Cette formation a lieu dans votre établissement.
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

- > Connaître vos droits
- > Pouvoir faire appliquer vos droits

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi un droit ?
- > C'est qui un citoyen ?
- > Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement,...
- > C'est quoi l'accessibilité ?
- > Les mesures de protections juridiques (tutelle, curatelle,...)
- > Les droits et libertés des personnes accompagnées :
 - C'est quoi la bientraitance ?
 - C'est quoi la maltraitance ?
- > Vos droits dans la construction de votre projet personnalisé
- > Comment se faire aider quand vos droits ne sont pas respectés ?

POUR QUI ?

- > Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Un professionnel de votre structure est présent pour vous aider après la formation à faire respecter vos droits

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation

05 / FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Tutelle, curatelle,... comment ça marche ?



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, une MECS,...

Vous pouvez être protégé par une tutelle, une curatelle ou une autre mesure de protection.

Avant, les personnes accompagnées avec une tutelle ou une curatelle pouvaient faire peu de choses seules.

Aujourd'hui ça a changé.

Même si vous êtes sous tutelle, sous curatelle

ou avec une habilitation familiale,

- > vous avez des droits
- > vous devez être écouté
- > vous pouvez donner votre avis
- > vous pouvez faire changer la façon dont vous êtes protégé.

POURQUOI ?

- > Comprendre ce qu'est une mesure de protection juridique
- > Savoir comment fonctionnent les mesures de protection juridique ?
- > Connaître ses droits quand on a une mesure de protection juridique



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS
- Cette formation a lieu dans votre établissement
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Qui peut être protégé ?
- > C'est quoi une tutelle ? C'est quoi une curatelle ?
- > C'est quoi une habilitation familiale ?
- > Qui décide de votre mesure de protection ?
- > Est-ce que l'on peut arrêter ou changer sa mesure de protection ? Comment faire ?
- > Que fait le juge des tutelles ?
- > Que fait un tuteur ? Que fait un curateur ?
- > C'est quoi un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) ?
- > Ce que vous pouvez faire seul
- > C'est quoi le consentement éclairé ?
- > Quels sont vos droits ?
- > Quelles aides vous pouvez avoir si vos droits ne sont pas respectés ?
- > Les autres possibilités de protection

POUR QUI ?

- > Pour des adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social, avec une mesure de protection ou non
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux
- > Le formateur utilise des jugements sur des mesures de protection
- > Il y a des discussions avec le groupe
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation



C'est important de savoir utiliser internet dans la vie de tous les jours.

Par exemple, internet permet :

- > de s'informer
- > faire ses courses
- > discuter avec des amis
- > regarder des vidéos,...

C'est aussi important quand :

- > on ne peut pas sortir de chez soi
- > on ne peut pas se déplacer facilement
- > on est loin de ses amis ou de sa famille

Internet peut rendre la vie plus facile, mais il y a aussi des dangers sur internet.

Cette formation va vous aider à bien vous servir d'internet sur un téléphone, une tablette ou un ordinateur.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 10 personnes
- Le formateur s'appelle Fabrice GAUTHERON ou Pauline PAYRASTRE
- Cette formation peut être dans votre établissement.
- Il y a aussi une formation avec d'autres établissements les 16 et 17 septembre 2025, à Dijon
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 € / jour** en intra **200 € à 280 € / jour / personne** en inter-structures (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > savoir utiliser internet
- > connaître ce que vous pouvez faire sur internet
- > connaître ce qu'il vaut mieux ne pas faire sur internet
- > se protéger des dangers d'internet

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Les différentes choses que vous pouvez faire sur internet : par exemple, aller sur facebook ou instagram, s'informer, écouter de la musique, jouer, acheter, faire des dossiers administratifs
- > Les sites internet utiles pour la vie de tous les jours
- > Comment utiliser internet en protégeant sa vie personnelle ?
- > Comment choisir un mot de passe ?
- > Comment ne pas se faire avoir sur internet ? par exemple : arnaques ou menaces
- > Qu'est-ce que vous n'avez pas le droit de faire sur internet ?
- > Comment vous faire aider si vous avez un problème sur internet ?

POUR QUI ?

- > Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service dans le secteur du handicap
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer
- > Un groupe de personnes qui utilisent déjà internet

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos et des jeux
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Vous utiliserez un ordinateur ou un téléphone.
- > Vous pouvez apporter votre propre ordinateur.
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation

L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer,...

Vous êtes accueilli dans un foyer, un accueil de jour...

Vous avez peut-être remarqué que les professionnels vous proposent de nouvelles choses.

Par exemple :

- > Ils vous demandent plus souvent votre avis.
- > Ils vous proposent de choisir les endroits où vous souhaitez faire des activités.
- > Ils vous encouragent à participer à un club de sport ou à aller à la bibliothèque de votre ville.
- > Ils vous proposent de faire un essai dans un appartement.
- > Ils vous encouragent à travailler dans une entreprise ordinaire.
- > Ils vous proposent d'expliquer à d'autres personnes votre expérience.

Vous vous demandez peut-être pourquoi ça change.

Cette formation vous présente ce qui change dans les politiques pour les personnes handicapées.

Cette formation explique pourquoi ça change.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- La formatrice s'appelle Isabelle GERARDIN
- Cette formation a lieu dans votre établissement
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations
- Tarifs 2025 : 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

- > Connaître les principaux changements
- > Comprendre pourquoi il y a des changements
- > Comprendre ce que cela peut changer pour vous
- > Comprendre les choix que cela peut vous donner

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi le handicap ?
- > C'est quoi les principaux droits des personnes handicapées ?
- > Qu'est-ce que les nouvelles lois demandent aux établissements et services ?
- > C'est quoi l'inclusion ?
- > C'est quoi l'autodétermination ?
- > Pourquoi c'est important de donner votre avis ?
- > Comment vous pouvez donner votre avis ?
- > Comment ce que vous vivez peut aider d'autres personnes ?

POUR QUI ?

- > Pour des personnes majeures, accompagnées par un ESAT, un SAVS, un SAMSAH, un accueil de jour, un foyer d'hébergement, un IME...
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions dans le groupe
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation

Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT



Vous travaillez dans un ESAT
et le rôle de délégué des travailleurs vous intéresse.

Le délégué des travailleurs est nouveau dans les ESAT.

Il est élu par ses collègues pour 3 ans.

Son rôle est d'aider ses collègues
quand ils ont des problèmes dans l'ESAT.

Par exemple avec :

- > un autre collègue
- > un moniteur
- > la direction

Cette formation explique le rôle de délégué des travailleurs
et ce qu'il doit faire.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours.
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Fabrice GAUTHERON
ou Pauline PAYRASTRE ou Charles RIGAUX
ou Arnaud SENNEPIN
- Cette formation peut être dans votre établissement.
- Il y a aussi une formation avec d'autres
établissements les 19 et 20 février 2025, à Dijon
- La formation est payée par votre établissement
ou un organisme qui paye les formations
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > Mieux comprendre comment un ESAT fonctionne
- > Connaître les droits des travailleurs d'ESAT
- > Connaître le rôle de délégué des travailleurs
et comprendre ses missions

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Quels sont les droits des travailleurs d'ESAT ?
- > Qu'est-ce qu'un délégué des travailleurs ?
- > À quoi il sert ?
- > Quels sont les droits et les devoirs du délégué ?
- > C'est quoi la différence avec le CVS
ou les autres représentants à l'ESAT ?
- > C'est quoi représenter les autres ?
- > Comment jouer votre rôle de délégué ?

Par exemple :

- Comment écouter les autres ?
- Comment défendre les autres ?
- Comment organiser votre temps ?
- Qui peut vous aider ?

POUR QUI ?

- > Pour des travailleurs d'ESAT qui sont délégués
ou qui veulent devenir délégués.
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Vous ferez des entraînements pour jouer votre rôle
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

**Les discussions et les jeux permettent de voir
si vous avez compris la formation.**

05 / FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Connaître les rôles des représentants des travailleurs en ESAT **NOUVEAU**

INTER-STRUCTURES

9 & 10
SEPT
2025



Vous travaillez dans un ESAT.

Dans un ESAT il y a différents représentants des travailleurs.

Ils aident les autres à s'exprimer.

Ils portent la parole des autres.

Ils défendent des idées et font des propositions.

Il y a par exemple :

- > Le délégué des travailleurs
- > Les représentants du CVS
- > Les membres de l'Instance Mixte

Il peut y avoir aussi les syndicats.

Chaque représentant a un rôle et des missions différentes.

Cette formation explique le rôle de chaque représentant en ESAT.

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > Connaître tous les représentants en ESAT.
- > Comprendre la différence entre le rôle de délégué, de représentant CVS et de membre de l'instance mixte.

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi représenter les autres ?
- > À quoi sert le délégué des travailleurs ?
- > C'est quoi l'instance mixte ?
- > C'est quoi le CVS ?
- > C'est quoi un syndicat ?
- > À quoi servent tous ces différents représentants ?
- > Quels sujets concernent les différents représentants ?

POUR QUI ?

- > Pour des travailleurs d'ESAT qui sont délégué des travailleurs ou représentant au CVS
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

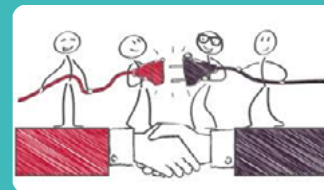
- La formation dure 2 jours.
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Pauline PAYRASTRE ou Charles RIGAUX ou Arnaud SENNEPIN
- Cette formation peut être dans votre établissement.
- Il y a aussi une formation avec d'autres établissements les 9 et 10 septembre 2025, à Dijon
- Pour vous inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra **200 € à 280 €** / jour / personne en inter-structures (tous les prix sont à la page 11)

05 / FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ? **NOUVEAU**

INTER-STRUCTURES

9 & 10
AVRIL
2025



Vous travaillez dans un ESAT.

Depuis le 1^{er} janvier 2023,

il y a une nouvelle façon de représenter les travailleurs en ESAT

Ca s'appelle l'instance mixte.

L'instance mixte est différente du CVS.

L'instance mixte parle de la façon de travailler à l'ESAT, et de faire des propositions sur les conditions de travail.

Par exemple pour :

- > être mieux au travail
- > améliorer l'hygiène au travail
- > augmenter la sécurité au travail

Cette formation explique l'instance mixte et à quoi elle sert.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours.
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes
- Le formateur s'appelle Pauline PAYRASTRE ou Arnaud SENNEPIN
- Cette formation peut être dans votre établissement.
- Il y a aussi une formation avec d'autres établissements les 9 et 10 avril 2025, à Dijon
- Pour vous inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 € / jour** en intra **200 € à 280 € / jour / personne** en inter-structures (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

Cette formation sert à mieux comprendre :

- > Quel est le rôle de l'instance mixte ?
- > De quels sujets parle l'instance mixte ?
- > Quelle est la différence avec le CVS ou le délégué ?

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Pourquoi l'instance mixte a été créée ?
- > Qui sont les membres de l'instance mixte ?
- > C'est quoi :
 - les conditions de travail
 - l'hygiène
 - la sécurité
 - les risques professionnels
- > Quelles sont les missions des membres de l'instance mixte ?
- > Comment les membres de l'instance mixte peuvent donner des avis et faire des propositions ?

POUR QUI ?

- > Pour des travailleurs d'ESAT qui sont délégué des travailleurs ou représentant au CVS et qui participent à l'instance mixte
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications.
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre.
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux.
- > Il y a des discussions avec les autres participants du groupe.
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.

05 / FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ?

	LONS-LE-SAUNIER	NEVERS	VESOUL
INTER-STRUCTURES	22&23	14&15	3&4
	JAN	MAI	SEPT
	2025	2025	2025



Vous travaillez dans un ESAT.

Depuis le 1^{er} janvier 2023,
il y a une nouvelle loi.

Cette loi s'appelle la réforme des ESAT.

On dit aussi la transformation des ESAT.

Cette loi donne plus de droits aux travailleurs d'ESAT.

Par exemple les travailleurs d'ESAT peuvent :

- > travailler à la fois en ESAT et dans une entreprise
- > être accompagné après la sortie de l'ESAT
- > avoir un délégué des travailleurs.

Cette formation explique ce qui change pour vous.

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

- > Mieux connaître le fonctionnement d'un ESAT.
- > Comprendre pourquoi il y a des changements.
- > Connaître ces changements et ce qu'ils vous apportent.

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi la réforme des ESAT ?
- > C'est quoi un délégué des travailleurs ?
- > C'est quoi une instance mixte ?
- > C'est quoi travailler à temps partiel en ESAT et en même temps en entreprise ?
- > C'est quoi un parcours renforcé en emploi ?
- > C'est quoi une convention d'appui ?
- > C'est quoi le droit au retour ?

POUR QUI ?

- > Pour des travailleurs d'ESAT
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications.
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre.
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux.
- > Il y a des discussions dans le groupe.
- > Un référent de l'ESAT est présent à la fin de la formation.
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien et un référent de l'ESAT est présent à la fin de la formation

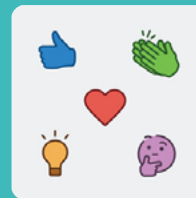
Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 à 12 personnes de plusieurs ESAT différents.
- Le formateur s'appelle Arnaud SENNEPIN
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est gratuite pour vous.
- Elle est payée par l'Agence Régionale de Santé.
- Les dates sont :
 - 22 et 23 janvier 2025, à Lons-le-Saunier
 - 14 et 15 mai 2025, à Nevers
 - 03 et 04 septembre 2025, à Vesoul
- Des formations gratuites auront lieu en 2026 dans les autres départements

La vie amoureuse et sexuelle



La vie amoureuse et sexuelle est une liberté. C'est important que chacun puisse choisir comment vivre sa vie amoureuse et sexuelle.

Il y a des règles qui expliquent ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire.

Par exemple : on a le droit d'aimer un homme ou une femme

On n'a pas le droit d'avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui n'est pas d'accord.

C'est parfois difficile de parler de sexualité ou de poser des questions.

Cette formation aide à mieux comprendre la vie amoureuse et sexuelle.



L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 2 jours
- Dans la formation, il y a 8 personnes maximum
- Le formateur s'appelle Charles RIGAUD
- Cette formation a lieu dans votre établissement
- Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
- Tarifs 2025 : **1 080 € à 1 520 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 11)

POURQUOI ?

- > Arriver à parler plus librement de vie amoureuse, de sexualité et de parentalité.
- > Connaître ses droits et ceux des autres concernant la sexualité.
- > Trouver des mots pour dire les émotions et les sentiments liées à la vie amoureuse.
- > Connaître les risques de la vie affective et sexuelle et apprendre à se protéger.

DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > Les différences entre lieux privés, lieux publics, et lieux intimes
- > Le choix du partenaire
- > Le consentement
- > La rencontre amoureuse
- > La vie de couple
- > Les moyens de contraception
- > Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et le dépistage
- > Le désir d'enfant et la question de la parentalité

POUR QUI ?

- > Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service dans le secteur du handicap.
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Un professionnel peut participer comme personne de soutien

Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.

AUTRES PRESTATIONS DU CREAI BFC

Nos interventions sont construites sur-mesure, à partir de votre contexte et de vos besoins. Au-delà des formations présentées dans ce catalogue, nous pouvons intervenir sur d'autres thèmes, tels que :

- > Actualisation – réécriture du projet associatif
- > Incarner au quotidien les valeurs qui guident un projet
- > S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles propres à son secteur d'intervention
- > Les mineurs non accompagnés (MNA)
- > Appréhender le handicap d'origine psychique
- > Vie amoureuse et sexuelle : aspects juridiques
- > Construire et faire vivre un Comité d'éthique
- > Parentalité et travail avec les familles
- > Avancer dans mon projet professionnel en tant que travailleur d'ESAT
- > La fonction de Tutorat par un travailleur d'ESAT
- > Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes en situation de handicap

Le CREAI peut également vous accompagner dans le cadre d'études, d'appuis méthodologiques, de journées d'études, etc.

N'hésitez pas à nous contacter : creai@creaibfc.org

LEXIQUE



- **ASE** Aide Sociale à l'Enfance
- **ARS** Agence Régionale de Santé
- **CASF** Code de l'Action Sociale et des Familles
- **CD** Conseil Départemental
- **CPOM** Contrat Pluriannuel d'Objectifs pédagogiques et de Moyens
- **CSF** Code de la Santé Publique
- **CVS** Conseil de la Vie Sociale
- **EA** Entreprise Adaptée
- **EHPAD** Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **ESAT** Établissement et Service d'Aide par le Travail
- **ESMS** Établissements et Services Médico-Sociaux
- **ESSMS** Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- **FALC** Facile A Lire et à Comprendre
- **HAS** Haute Autorité de Santé
- **IME** Institut Médico-Educatif
- **IP** Information Préoccupante
- **IST** Infection Sexuellement Transmissible
- **MECS** Maisons d'Enfants à Caractère Social
- **MJPM** Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- **OETH** Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **PAA** Porjet d'Accès à l'Autonomie
- **PACQ** Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
- **PPE** Projet Pour l'Enfant
- **RBPP** Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles
- **RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données
- **RSFP** Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels
- **SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- **SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SERAFIN PH** Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes handicapées
- **SESSAD** Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile
- **SMS** Social et Médico-Social
- **TND** Troubles Neuro-Développementaux
- **VAE** Validation des Acquis de l'Expérience



Le CREAI c'est quoi ?

- Le CREAI est situé en Bourgogne-Franche Comté.
- Le CREAI existe depuis 60 ans.
- Le CREAI travaille pour :
 - développer l'autodétermination des personnes en situation de vulnérabilité ;
 - améliorer la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité ;
 - changer le regard sur les personnes en situation de vulnérabilité dans une société plus inclusive ;
 - aider les professionnels à mieux accompagner les personnes en situation de vulnérabilité.

- Le CREAI est un « lieu tiers ».
- Un lieu tiers veut dire que le CREAI travaille avec et pour :

- les personnes vulnérables ;
- les aidants ;
- les professionnels dans les domaines social, médico-social et la santé ;
- les administrations publiques ;
- les acteurs de droit commun (école, entreprises, sport, culture, ...).

- Le CREAI est une association composée de :

- un conseil d'administration avec des bénévoles
- une équipe de 21 professionnels



Le CREAI fait quoi ?

Le CREAI fait 6 actions différentes.

1 Des commissions régionales et groupes de travail thématiques



Ce sont des réunions où les professionnels discutent de leur travail.

Par exemple, sur les ESAT, sur l'école inclusive, sur le logement...



2 Des formations

Ces formations sont pour les professionnels ou pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Par exemple, il y a des formations sur : le Conseil de la Vie Sociale, sur la maltraitance, sur l'autodétermination...

3 Des études et des articles

Le CREAI réfléchit sur des sujets et écrit des documents pour aider les pouvoirs publics à prendre des décisions.

Par exemple, il y a des études sur le vieillissement des personnes handicapées, sur le logement des personnes avec des troubles psychiques...

4 Des journées d'étude

Les journées d'études permettent aux professionnels et aux personnes en situation de vulnérabilité d'avoir des informations sur un sujet.

Les journées d'études permettent aussi de se rencontrer et de discuter.

Par exemple, il y a des journées sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, sur l'inclusion, ...

5 Des projets

Le CREAI crée et développe des actions sur des sujets particuliers.

Par exemple :

Access'VAE pour la Validation des Acquis de l'Expérience des travailleurs d'ESAT et d'entreprises adaptées

Le centre IntimAgir pour avoir des conseils sur la vie intime, affective, sexuelle et le soutien à la parentalité

6 Des conseils

Toutes ces actions permettent aux CREAI de donner des conseils et des avis aux administrations publiques, aux professionnels, aux personnes en situation de vulnérabilité, etc., pour rendre la société plus inclusive.

Le CREAI travaille avec qui ?

- Le CREAI travaille avec différentes personnes.
- Ces personnes sont :
 - Les personnes en situation de vulnérabilité et leur entourage (personnes en situation de handicap, personnes âgées, enfants et jeunes avec une mesure de protection, personnes en difficultés sociales, personnes isolées...)
 - Les structures sociales, médico-sociales et sanitaires (ESAT, IME, CHRS, EHPAD, Hôpitaux...)
 - Les pouvoirs publics (les ministres, l'Agence régionale de santé, les conseils départementaux...)

ÊTRE ADHÉRENT ET CONTRIBUANT

au CREAI

Adhérer et contribuer au CREAI est un acte politique et militant, permettant d'assurer la légitimité des interventions du CREAI, l'existence d'une expertise indépendante et l'intérêt de débats inter-sectoriels. Depuis sa création il y a 60 ans (arrêté du 22 janvier 1964 du Ministère de la Santé), le CREAI est un organisme associatif engagé au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Son champ d'action s'élargit au fil des années, tout un chacun pouvant être concerné à un moment donné de sa vie, que ce soit par le handicap, les difficultés sociales, familiales, le fait d'être victime de violences ou de discriminations, la perte d'autonomie,... Par nos actions (formations, études, commissions régionales, journées d'études, animation de groupes de travail,...), auprès des professionnels et, de plus en plus, auprès des personnes concernées et des acteurs de droit commun, nous œuvrons pour l'émergence d'une société réellement inclusive et pour favoriser l'émancipation des personnes en situation de vulnérabilité. Promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité de vie et d'accompagnement de ces personnes, favoriser leur autodétermination et le respect de leurs droits est notre objectif prioritaire.

S'AGISSANT DE CES DEUX RESSOURCES ASSOCIATIVES :

> L'Adhésion :

s'adresse à tout organisme public ou privé doté d'une personnalité morale et œuvrant dans les domaines social, médico-social et sanitaire de la région (120 € pour une personne morale et 15 € pour une personne physique).

> la Contribution Volontaire :

s'adresse à tous les établissements, services ou dispositifs sociaux et médico-sociaux de Bourgogne-Franche-Comté et aux Sièges des organismes gestionnaires.

Comment ? La contribution est versée pour une année civile, sur la base de 0,15 % des groupes 1, 2 et 3 du compte administratif de l'année N-1 de l'établissement ou du service, avant reprise des résultats (sans l'activité commerciale des ESAT).

La contribution participe à l'indépendance du CREAI.

L'établissement ou le service contribuant est invité à participer à l'Assemblée Générale du CREAI BFC où il dispose d'une voix « consultative » aux débats d'orientation et de programmation des activités du CREAI BFC.

Quels avantages ?

- > Des tarifs réduits à nos formations au sein de vos structures et en inter-établissements et services et à nos journées d'étude et événements
- > La participation gratuite et illimitée à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques, à travers nos 12 commissions régionales et envoi gracieux des comptes rendus
- > Une intervention gratuite d'une demi-journée auprès de vos CA et/ou équipes, personnes accompagnées, aidants,... sur l'actualité du secteur social/médico-social ou autre thématique
- > La participation gratuite à la journée annuelle des contributeurs en présence d'intervenants nationaux (Ministères, HAS,...)
- > Des conseils ponctuels (juridiques, bibliographiques, techniques,...)
- > L'envoi gracieux de notre bulletin d'informations
- > L'accès gratuit et illimité au service régional de dépôt d'offres d'emploi
- > L'envoi gracieux de nos parutions et publications
- > La diffusion ciblée de vos informations et de vos événements grâce à notre annuaire régional du secteur social et médico-social
- > Le prêt gracieux de notre salle de réunion à Dijon

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DU CREAI BFC

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté est le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. À ce titre, il propose et dispense des formations aux professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social dans le cadre de leur formation continue, en intra ou en inter-établissements et services mais aussi aux acteurs de droit commun.

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté réalise également des études pour les organismes gestionnaires du secteur, les administrations publiques (ARS, DREETS, Conseils départementaux...). Il propose aussi des journées d'études et différents groupes de travail..

Le siège social du CREAI Bourgogne-Franche-Comté est situé 1A rue des Ruchottes, à Ahuy (21 121).

1. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS INTER ET INTRA ENTREPRISES

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve aux présentes conditions générales de vente par le commanditaire.

1.1 Le contrat de formation

1.1.1 Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté. Toute autre disposition est donc exclue.

1.1.2 Dans tous les cas, le contrat est formé par la réception par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté de la convention de formation signée.

1.2 Absence, annulation, remplacements de stagiaires

1.2.1 Tout stage commencé est dû en totalité y compris si des parties du stage n'ont pas été suivies par un ou plusieurs stagiaires.

1.2.2 Sauf dispositions contraires de la convention de formation, les remplacements de stagiaires sont admis en amont de la formation, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les conditions à l'acceptation de la formation.

1.3 Tarifs et modes de facturation

1.3.1 Les tarifs du CREAI Bourgogne-Franche-Comté sont indiqués en euros. Le CREAI n'est pas assujéti à la TVA.

1.3.2 Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique, sous quelque forme que ce soit, y compris la mise à disposition de fichiers électroniques. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement sont en sus. Les tarifs sont fixés en fonction de l'état de contribution de la structure au fonctionnement du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

1.3.3 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque.

1.4 Obligations du stagiaire ou du co-contractant

1.4.1 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage auquel il est inscrit à titre individuel ou dans le cadre d'une formation organisée par son employeur. Il signe lors de chaque demi-journée la feuille de présence mise à disposition. Les absences non autorisées, ou non reconnues valables, le non-respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner, d'une part son renvoi du stage, d'autre part la suppression ou la suspension de la prise en charge. Le défaut d'assiduité ou de régularité peut également être sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

1.4.2 L'employeur -ou selon le cas- le stagiaire, s'oblige à souscrire et à maintenir pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages, corporels, matériels, immatériels, directs et indirect susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CREAI Bourgogne-Franche-Comté. Cette assurance doit contenir une clause de renonciation au recours dégageant le CREAI Bourgogne-Franche-Comté de toute responsabilité liée à des agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou un de ses préposés.

1.5 Propriété intellectuelle

1.5.1 Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des stagiaires les moyens matériels strictement nécessaires au stage (supports papiers, audiovisuels, numériques, etc.). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le stagiaire et son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son entreprise non participant à la formation, ou encore à des tiers, les dits supports ou ressources pédagogiques, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

1.6 Évaluation

1.6.1 Toute formation s'achève par une évaluation, par les stagiaires de la qualité de la formation délivrée par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté. L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée au fil de la formation par des exercices, des quizz, des mises en situation, etc.

1.7 Litiges

1.7.1 Si un différend ou une contestation n'a pu être réglé à l'amiable le Tribunal de commerce de Dijon est seul compétent.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTRA ÉTABLISSEMENTS

2.1 Contrat

2.1.1 Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté établit une convention de formation. Le commanditaire s'engage à la retourner signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants. La formation ne peut en aucun cas débuter avant la signature de la convention. En cas de démarrage de la formation du fait du client avant agrément par l'OPCO dont il relève, la facturation par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté des journées réalisées avant agrément ne peut être contestée par le client.

2.1.2 Le client peut demander au CREAI Bourgogne-Franche-Comté une adaptation spécifique de la formation à ses besoins. La prestation d'ingénierie fournie par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté dans ces conditions est facturée au prorata temporis au-delà d'une demi-journée forfaitaire comprise dans le coût de la formation. Cette prestation d'ingénierie ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle sans l'accord exprès de l'OPCO Santé dont relève le client.

2.2 Annulation et report

2.2.1 Sauf dispositions particulières prévues à la convention, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de proposer un report d'un stage, de modifier le contenu de son programme, ou le choix de ses formateurs si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ces modifications, dont le CREAI Bourgogne-Franche-Comté informe le client au moins 15 jours avant le début du stage n'entraînent en aucun cas de modification substantielle du contrat, ni de compensation financière.

2.2.2 Les annulations totales de la formation du fait du client doivent être formulées par écrit et donneront lieu à la résiliation du contrat sans frais pour le client si elles sont reçues au plus tard 45 jours avant le début du stage. Passé ce délai, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total de la session ou du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. Cette somme ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

2.3 Conditions financières

2.3.1 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque, 50 % à la signature de la convention et le solde à la fin de la formation.

2.4 Obligation du stagiaire et de son employeur signataire de la convention

2.4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est organisée par l'employeur à l'extérieur ou dans les locaux du CREAI Bourgogne-Franche-Comté,

le salarié doit, en outre, respecter le règlement intérieur du CREAI Bourgogne-Franche-Comté. La transmission du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS

3.1 Remplacements, annulations et reports

3.1.1 Le CREAI se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous serez alors informés 15 jours calendaires avant le 1er jour de la formation et remboursés.

Si un stagiaire ne s'est pas présenté à la formation, sans en informer le CREAI a minima 15 jours avant le début de la formation, le montant total de la formation est dû au CREAI BFC.

Dans le cas où un stagiaire préviendrait le CREAI de son absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif, moins de 15 jours avant le début de la formation, il n'y aura pas de facturation de la part du CREAI.

3.2 Tarifs et paiements

3.2.1 Le règlement de la formation doit accompagner l'inscription. Dans le cas contraire, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.

3.3 Obligation du stagiaire ou de son employeur

3.3.1 Idem 2.4.1

4. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont le CREAI Bourgogne-Franche-Comté ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

5. COMMUNICATION

Le commanditaire autorise expressément le CREAI Bourgogne-Franche-Comté à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport d'activité annuel, ainsi qu'en cas de disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

NOS LOCAUX

> sont situés au
**1A rue des Ruchottes,
21121 AHUY,**
à proximité de Dijon et de la rocade nord.

- > En voiture, depuis la rocade Lino en direction de Fontaine-les-Dijon : sortir au niveau de Géant Casino, prendre la rue du Pré-Potet et continuer 265 m, le CREAI est sur votre droite (après Grand frais).
- > De la gare ou des places Darcy ou République, prendre le Tram T2 direction Valmy et descendre à la station Europe - Simone Veil puis, à pied, descendre l'avenue de la découverte, la rue Louis Neel, la rue Alexandre Fleming et vous arrivez rue des Ruchottes (30 minutes de la gare : 13 de tram + 17 à pied).
- > Ou une variante avec moins de marche à pied : prendre le Tram 2 comme ci-dessus mais descendre à la station Nation, puis, prendre le Bus B17 en direction d'Ahuy et descendre à l'arrêt Presles, vous êtes à 400 m du CREAI par le début de la rue des Grandes Varennes, la rue de l'Aqueduc Darcy, puis la rue des Ruchottes (37 minutes de la gare : 27 en tram + bus et 10 à pied).





Au sein de nos locaux, une salle de réunion et de formation peut accueillir environ 20 stagiaires. Elle est connectée à la WIFI et équipée d'un matériel de vidéo projection, d'un paperboard, d'un écran numérique interactif et de visio-conférence permettant d'alterner les formations et les réunions en présentiel et distanciel. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite, tout comme un sanitaire situé au RDC.

Nous nous assurons qu'il en soit de même pour nos autres lieux d'intervention.





1A rue des Ruchottes
21121 AHUY

 03.80.28.84.40
 creai@creaibfc.org

www.creaibfc.org

N° DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :
26 21 000 1521

N° SIRET : 778 214 148 00190 – Code APE : 8899B



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Suivez-nous sur les réseaux

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

